



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

*Pour la mise au point de bonnes pratiques de
coopération entre services d'aide aux
usagers de drogues*

Gestionnaires pour le collectif :

Aurélie JOUFFROY, Coordinatrice du Réseau WaB

GSM : 0497/49.28.78

Siège social : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 Châtelet.

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions

GSM : 0499/90.62.55

Siège social : ASBL Transit – Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles.

info@reseauwab.be

www.reseauwab.be



AViQ
Agence pour une Vie de Qualité
Familles Santé Handicap



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE
BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK
GEWEST



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels.

Table des matières

Introduction	4
Description de l'état actuel du projet au regard des résultats escomptés	5
1. Rappel du projet	5
2. Approches théoriques du Réseau WaB	6
3. Institutions partenaires	8
3.1. Nombre de partenaires à plus long terme	9
3.2. Présentation du Réseau WaB à des institutions pouvant être intéressées par une potentielle adhésion	9
4. Les différents groupes composant le Réseau WaB	10
4.1. Organigramme	10
4.2. Le groupe de terrain	10
4.3. Le Comité de Direction	12
4.4. Le Bureau	13
4.5. La coordination	14
4.6. La chargée de missions	14
5. La gestion administrative et financière	15
6. Les outils du Réseau WaB	16
7. Transposition du modèle WaB	20
a) Manuel de transposition	20
b) Transpositions du modèle effectuées	20
a. Transposition au secteur de la précarité sur Bruxelles - BITUME	20
b. Transposition au secteur assuétudes pour un public jeune – Bulle D'Ados	21
c) Projets futurs de transposition du modèle	22
8. Visibilité du Réseau WaB	22
8.1. Présentations du Réseau WaB	22
8.2. Site internet du Réseau WaB	22
8.3. Participation aux groupes de la Fédito Wallonne	23
8.4. Participation à des journées d'étude, d'échanges, conférences, colloques, formation, inaugurations durant la période de référence	23
8.5. Organisation d'événements par le Réseau WaB	24
9. La concertation clinique	24
9.1. Déroulement	24
9.2. Modalités pratiques	25
9.3. Nombre d'inclusions / réinclusions / suivis et file active	27
a) Inclusions / Réinclusions	27

b) Réinclusions.....	30
c) Suivis	31
d) Institutions représentées.....	32
9.4. Analyse des données des inclusions 2023	33
9.5 Echange de pratiques	33
10. Immersions interinstitutionnelles via le Réseau WaB.....	34
11. Evaluation du Réseau WaB.....	35
Conclusion générale	36

Introduction

Projet pilote inédit, le Réseau WaB continue depuis 2003 de développer, consolider et transférer ses compétences. Chacun des membres des différentes instances qui le composent favorisent les échanges et garantissent la mise en œuvre des moyens destinés à atteindre les objectifs du réseau. Ces objectifs se sont, d'ailleurs, affinés au fil du temps et se renouvellent sans cesse afin d'accroître sa plus-value.

Durant cette année écoulée, en l'absence de nouvelles quant à la reconduction de la subvention facultative 2023-2025, le Réseau WaB a continué à fonctionner a minima, faute de coordination, afin de répondre au mieux aux besoins de ses bénéficiaires. Le renouvellement de la convention pluriannuelle 2023-2024 d'application du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 et l'Arrêté Ministériel pour l'année 2023, signé en juillet 2023 et réceptionné en août 2023, ont permis aux membres du Comité de Direction de procéder au recrutement d'une nouvelle coordinatrice, Aurélie Jouffroy. Cette dernière a pris ses fonctions en date du 1^{er} décembre 2023.

Ce rapport d'activités reprendra les actions menées par le Réseau WaB ainsi qu'une analyse des données des concertations cliniques. En l'absence d'une coordination, toutes les missions n'ont pas pu être réalisées (c'est le cas notamment de l'analyse du profil des usagers). L'appui du groupe de terrain a permis qu'un maximum d'activités du Réseau WaB se poursuive dans l'intérêt des usagers. Il est toutefois à noter que cette suppléance à la coordination n'est pas suffisante et ne peut remplacer ce travail de coordination de réseau. Dans le cas où cette situation venait à s'inscrire dans la durée, le Réseau WaB risquerait d'être à nouveau fortement impacté.

*La création d'un **rapport d'évaluation** en 2020 a permis de mettre en avant la plus-value du réseau. Il a été décidé de poursuivre dans cette voie en rédigeant un rapport d'évaluation 2023. Le lecteur sera renvoyé vers celui-ci afin de consulter les différentes analyses évaluatives menées par le Réseau WaB.*

La période de référence, citée plusieurs fois dans ce rapport, s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Description de l'état actuel du projet au regard des résultats escomptés

1. Rappel du projet

Le Réseau WaB regroupe des intervenants de terrain issus de la Wallonie et de Bruxelles et spécialisés en matière d'assuétudes et problèmes associés.

Ceux-ci se réunissent chaque mois afin de tirer parti de la richesse de la diversité des niveaux d'interventions qu'ils représentent, de leur multidisciplinarité et du large territoire géographique qu'ils couvrent.

Lors d'une concertation clinique mensuelle, ils construisent des trajets de soins diversifiés et singuliers pour des usagers qui présentent des difficultés complexes et chroniques et qui nécessitent un appui et une concertation spécifiques.

Chaque mois, de nombreuses situations cliniques sont discutées et mobilisent des intervenants issus des 24 structures actuellement membres du réseau.

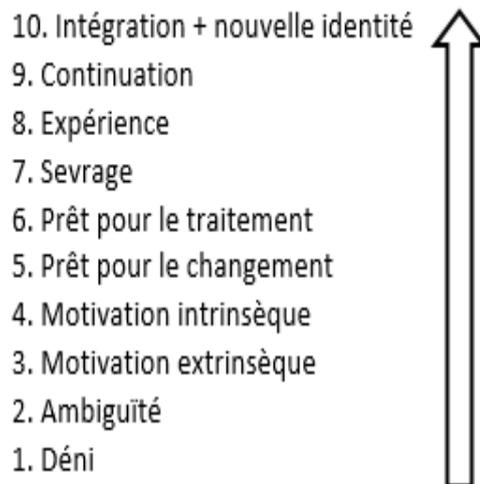
Ces situations trouvent, mois après mois, des éléments de réponse pour des problématiques souvent récurrentes dans lesquelles les usagers, ainsi que les professionnels, risquent d'être confrontés à une impasse.

Elaboré par, et pour, des intervenants de terrain, l'originalité du Réseau WaB repose sur une dynamique bottom-up qui a pu fédérer des acteurs émanant d'inspirations théoriques différentes, de niveaux d'interventions allant du bas seuil au haut seuil, et qui travaillent ensemble en toute confiance selon un mode non-concurrentiel.

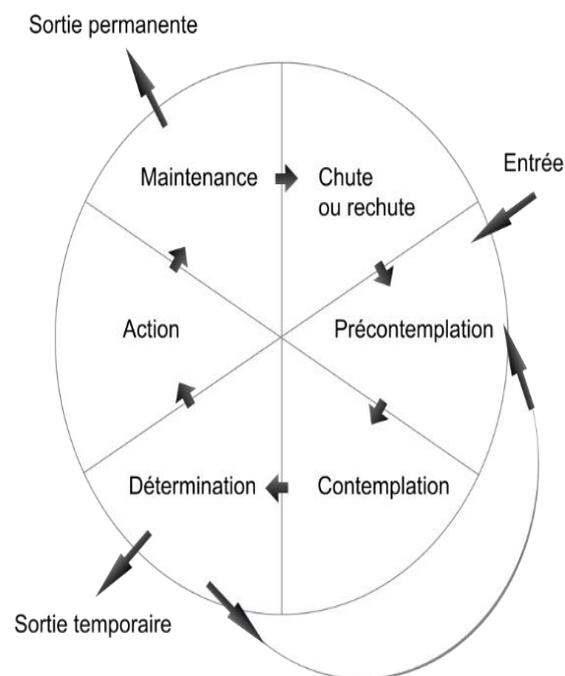
2. Approches théoriques du Réseau WaB

Le Réseau WaB est basé sur deux approches théoriques :

L'Integrated System Approach (ISA) de Georges De Leon identifie dix étapes se rapportant au processus de changement chez un individu (modèle transthéorique « process of change », James Prochaska et Carlo Di Clémente). Elle considère la personne dans sa globalité et invite / incite au travail en réseau. Son auteur définit ISA comme un ensemble de services connexes fournis dans divers environnements et guidés par une philosophie psychosociale de l'individu et de sa réadaptation. Elle vise à construire un réseau de services de soins qui propose aux personnes toxicomanes un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une même finalité : le rétablissement complet.



Le modèle de Prochaska et Di Clémente identifie les étapes d'un processus de changement qui sont relatives à l'état motivationnel d'une personne et qui sont à envisager dans une perspective circulaire avec des allers-retours possibles. Cette approche rassemble et valorise différentes stratégies d'intervention et considère la capacité de changement dont dispose tout individu. Par conséquent, l'intervention d'une structure spécifique sera dépendante de l'état motivationnel présenté par le sujet, chaque service aidant ses usagers à avancer vers l'étape suivante. Selon cette approche, les différents acteurs du réseau de soins intègrent dans leur pratique le processus de rétablissement des personnes toxicomanes, les stratégies spécifiques aux différents stades, les formes de relation thérapeutique et les apprentissages qui stimulent le processus de rétablissement. Ceci valide la nécessité d'organiser une étroite collaboration entre une pluralité de services. Un défi relevé par le Réseau WaB.



3. Institutions partenaires

Le Réseau WaB compte actuellement 24 partenaires :

Type de structure	Nom	Lieu
Centre de crise / d'hébergement et travail de rue	ASBL Transit	Bruxelles
Travail de rue	Service ESPAS	Arlon
Services ambulatoires / Centres de jour	ASBL Phénix	Namur
	ASBL Le Répit	Couvin
	ASBL L'Orée	Bruxelles
	Service Syner'Santé – ASBL CASAF	Bruxelles
	ASBL Solaix	Bastogne
	Trait d'Union	Jolimont, Lobbes et Beaumont
	MACADAM	Liège (prison de Lantin)
Structures hospitalières	CNP St Martin (Unités Revivo et Galiléo)	Dave
	CP St Bernard (Unités 11 – L'Observation et 16 – Le Pari)	Manage
	CHR Val de Sambre (Unité d'alcoologie Re-Pair)	Auvelais
	La Clairière (Pavillon 5)	Bertrix
	La Clinique de la Forêt de Soignes (Aubier)	La Hulpe
	CHU Tivoli (Unité 5A)	La Louvière
Maisons d'accueil	ASBL Foyer Georges Motte	Bruxelles
	ASBL Maison d'accueil Les Petits Riens	Bruxelles
	ASBL Source (La Rive)	Bruxelles
	ASBL Home Baudouin	Bruxelles
	ASBL L'Ilot	Jumet et Marchienne-au-Pont
Centres de postcure résidentiels	ASBL Les Hautes-Fagnes	Malmedy
	ASBL Trempline	Châtelet
	ASBL CATS-Solbosch	Bruxelles
	ASBL L'Espérance	Thuin

Au cours de l'année 2023, de nouvelles demandes d'adhésion au Réseau WaB ont été introduites. Pour rappel, l'analyse de ces demandes est réalisée par le groupe de terrain et validée par le Comité de Direction. Les institutions demanderessees ne sont pas à comptabiliser dans ce présent rapport d'activités car, en date du 31 décembre 2023, elles n'ont pas encore officiellement rejoint le réseau. Elles feront l'objet d'un point particulier dans le rapport

d'activités 2024. Les demandes d'adhésion restées en suspens durant l'année 2022 concernent le Grand Hôpital de Charleroi (GHdC) et le Centre Zéphyr. La procédure est en cours et devrait trouver une issue début 2024.

Parmi les 24 membres actuellement présents, on peut compter 21 membres structurels et 3 membres adhérents à savoir l'ASBL Solaix, le service ESPAS de la Ville d'Arlon et le service Trait d'Union actif sur Lobbes, Beaumont et Jolimont.

Les membres structurels s'engagent à participer aux 12 concertations cliniques mensuelles tandis que les membres adhérents sont présents aux concertations cliniques, de manière ponctuelle, en lien avec les besoins de leurs institutions et leur disponibilité. *Un cadastre des membres est disponible auprès de la coordinatrice du Réseau WaB.*

3.1. Nombre de partenaires à plus long terme

Durant les prochaines années, le Réseau WaB a pour projet de rester ouvert à toute candidature dans le but d'accroître ses membres sans pour autant que cette expansion ne s'effectue trop rapidement ou de façon trop importante.

Les membres du réseau restent attentifs à ce que le nombre de structures permette des concertations cliniques de qualité. Une réflexion est à prévoir tant au niveau du groupe de terrain qu'au niveau du Comité de Direction en prévision de cette expansion. L'idée étant de garantir l'accueil de nouveaux membres au sein du Réseau WaB tout en maintenant une qualité d'intervention pour les partenaires et les usagers.

3.2. Présentation du Réseau WaB à des institutions pouvant être intéressées par une potentielle adhésion

Cette présentation du réseau permet, à court, moyen et plus long terme, à d'autres institutions d'en devenir membres. Ces institutions se trouvent, en général, dans une zone géographique encore peu représentée par le Réseau WaB ou possèdent une spécificité qui pourrait accroître les qualités du travail du Réseau WaB. Ces institutions ont, soit manifesté leur envie et leur intérêt d'intégrer le réseau, soit été contactées par la coordinatrice.

L'absence d'une coordination durant la période de référence a affecté la possibilité de répondre à l'ensemble des missions reprises dans le cadre logique du Réseau WaB. Durant l'année 2023, aucune présentation du Réseau WaB n'a été réalisée.

4. Les différents groupes composant le Réseau WaB

4.1. Organigramme



4.2. Le groupe de terrain

Le groupe de terrain est composé d'intervenants qui représentent une diversité de fonctions ainsi qu'une variété de niveaux d'intervention. C'est ce groupe qui, avec la coordinatrice et la chargée de missions, mène la concertation clinique mensuelle et y élabore les trajets de soins des usagers inclus.

Au 31 décembre 2023, le groupe de terrain était représenté par :

Institutions	Intervenants de terrain mandatés pour être référents WaB ¹
ASBL Transit	Maxime Mannie-Corbisier et Salomé Warnier (travailleurs sociaux) et Léonard Michelot (coordinateur de Transit Rue).
ESPAS	Hélène Kergenmeyer (responsable).
ASBL L'Orée	Selin Elmas (assistante sociale).
ASBL Phénix	Youssef Chentouf (éducateur spécialisé et responsable thérapeutique au centre de jour) et Anastassja Seurin (assistante sociale).

¹ Les nouveaux référents WaB arrivés en 2023 sont en gras.

Trait d'Union	Carla-Marlène Kuhne (assistante sociale) et Maxime Scauftaire (psychologue)
ASBL CASAF - Syner'Santé	Magalie Parisseaux (assistante sociale psychiatrique), Elisa Bayle (psychologue) et Lydia Laurent (assistante sociale).
ASBL Le Répit	Ludivine Grandjean (assistante sociale).
ASBL Solaix	Benoît Lava (assistant social).
MACADAM	Emilie Schmits (coordinatrice), Julie Grulois (psychologue) et Thomas Vaessen (infirmier).
ASBL Foyer Georges Motte	Evelyne Sforza (travailleuse sociale) et Serge Muwaka (travailleur social).
ASBL MA Les Petits Riens	Catherine Baraketse (coordinatrice).
ASBL Source – Maison d'accueil La Rive	Justin De Leeuw (coordinateur) et Robby Dodenlinger (travailleur social).
ASBL L'Ilot	Fabrice Frans (assistant social).
ASBL Home Baudouin	Sarah Frigo (infirmière sociale) et Virginie Bauwens (responsable du service social).
CNP St Martin : Unités Revivo/AÏDA et Galiléo	<i>Revivo</i> : Gilles Vandebosch (infirmier). <i>AÏDA</i> : Doris Deschuyteneer (assistante sociale) et Catherine Fivet (psychologue, suppléante). <i>Galiléo</i> : Carol Fievet (éducatrice).
CP St Bernard : Unités 11 (Observation) et 16 (PARI)	<i>Unité 11</i> : Anne-Sophie Noiret (assistante sociale) et Antoine Lete (infirmier chef). <i>Unité 16</i> : Gary Nanni (infirmier).
CP La Clairière – Pavillon 5	Sarah Ben Jedidia (psychologue).
CHR Site Sambre : RePair	En cours de désignation.
Clinique de la Forêt de Soignes : Aubier	Valérie Wattiez (psychologue) et Christelle Sautier (infirmière en chef).
CHU Tivoli : Unité 5A	Tiffany Frooninckx (assistante sociale).
ASBL L'Espérance	Cécile Vrebos et Charlotte Macq (psychologues).
ASBL Les Hautes-Fagnes	Nicole Michel (psychologue) et Julie Lichtfus (assistante sociale)
ASBL Trempline	Fabrice Lejeune (éducateur), Vanessa Tichon (responsable du service Premier Contact et Alter Ego) et Emelyne Alardeau (criminologue).
ASBL CATS-Solbosch	Eva Burillo (éducatrice spécialisée) et Justine Gailliez (assistante sociale).

Au fil des concertations cliniques du Réseau WaB, on peut observer des modifications au sein des professionnels représentant les institutions partenaires. **Ces changements sont riches en termes d'innovation lors de l'élaboration des trajectoires de soins et permettent d'appréhender les problématiques des usagers selon divers regards.** Cependant, ceux-ci nécessitent de laisser le groupe de terrain se connaître personnellement ainsi qu'institutionnellement afin de pouvoir collaborer au mieux au sein du Réseau WaB. En outre, **le réseau se félicite de rassembler un noyau de professionnels présents depuis sa création.**

Ces derniers garantissent la formation des nouveaux membres et le respect des spécificités du réseau.

4.3. Le Comité de Direction

Le Comité de Direction du Réseau WaB se compose de :

- Leonardo Di Bari, président du Réseau WaB (Directeur de l'ASBL Phénix) ;
- Natacha Delmotte, responsable financière de la fonction de coordination (Directrice de l'ASBL Trempline) ;
- Muriel Goessens, vice-présidente du Réseau WaB et responsable financière et pédagogique de la fonction de chargée de missions (Directrice Générale de l'ASBL Transit) suppléée par Henri-Emmanuel Gervais, directeur des Ressources Humaines ;
- Etienne Vendy (Directeur de l'ASBL Les Hautes-Fagnes) ;
- Benoît Folens (Directeur Général du CNP Saint-Martin) suppléé par Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques ;
- Dounia Aarab remplacée par Madame Florence Laboureur (Directrice Générale de L'Orée) ;
- Emmanuelle Manderlier, chargée de missions pour le Réseau WaB ;
- Aurélie Jouffroy, coordinatrice du Réseau WaB.

Madame Dounia Aarab a quitté sa fonction de Directrice Générale de l'ASBL L'Orée en novembre 2023. Madame Florence Laboureur a repris la direction de ladite ASBL.

Durant la période de référence, deux réunions du Comité de Direction ont été organisées :

- 30 août 2023 en visioconférence ;
- 20 novembre 2023 en visioconférence.

Au cours de ces réunions, il a notamment été question de la modification de la gouvernance du Réseau WaB. En effet, après avoir été assuré durant de nombreuses années par l'ASBL Trempline, la gestion financière du Réseau WaB sera assurée par l'ASBL Phénix en complément de la gestion administrative et pédagogique, à compter du mois de janvier 2024.

De son côté, le Centre Neuropsychiatrique Saint-Martin poursuivra la gestion contractuelle de la fonction de coordination, tout en déléguant ses responsabilités à l'ASBL Phénix pour la réalisation du suivi administratif.

4.4. Le Bureau

Le Bureau a pour but de traiter certains thèmes ou actions ainsi que les matières extraordinaires et urgentes du Réseau WaB et de proposer des moyens concrets d'atteindre des objectifs à court terme. **De plus, le Bureau est mandaté par le Comité de Direction en tant que comité de pilotage pour l'évaluation.**

Il se compose de deux membres du Comité de Direction, de deux à quatre membres du groupe de terrain, de la coordinatrice et de la chargée de missions.

Cette petite cellule a l'avantage de pouvoir se mobiliser rapidement, de jouir de la confiance de l'ensemble des deux groupes (terrain/directions) et de pouvoir prendre des décisions rapides sans l'aval nécessaire de l'ensemble des membres.

En 2023, les membres du Bureau sont :

- Leonardo Di Bari, président du Réseau WaB (ASBL Phénix) ;
- Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques suppléant de Benoît Folens, membre du Comité de Direction (C.N.P. St Martin) ;
- Nicole Michel, membre du groupe de terrain (ASBL Les Hautes-Fagnes) ;
- Fabrice Lejeune, membre du groupe de terrain (ASBL Trempoline) ;
- Magalie Parisseaux, membre du groupe de terrain (Syner'Santé) ;
- Emmanuelle Manderlier, chargée de missions pour le Réseau WaB ;
- Aurélie Jouffroy, coordinatrice du Réseau WaB (à compter du 1^{er} décembre 2023).

Durant la période de référence, deux réunions de Bureau ont eu lieu :

- 3 février 2023 en visioconférence ;
- 16 novembre 2023 en visioconférence.

4.5. La coordination

La coordination fait le lien entre les différentes instances du Réseau WaB et veille à la mise en œuvre des décisions et des actions. De septembre 2017 à décembre 2022, ce poste était assuré par Amélia Ramackers grâce à une subvention facultative allouée par la Wallonie.

En l'absence de nouvelles quant à la reconduction de la subvention facultative 2023-2025 du Réseau WaB, le Comité de Direction n'a eu d'autres choix que d'acter la fin de contrat de Madame Ramackers fin d'année 2022.

Dès réception de la convention pluriannuelle pour les années 2023 et 2024, la procédure de recrutement d'une nouvelle coordination a pu être amorcée. La nouvelle coordinatrice, Aurélie Jouffroy, a pris ses fonctions le 1^{er} décembre 2023.

4.6. La chargée de missions

Le poste de chargée de missions dépend d'un subside complémentaire alloué à l'ASBL Transit par la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels (anciennement Bruxelles Prévention Sécurité). Existant depuis juillet 2019, ce poste est assuré par Emmanuelle Manderlier. Elle travaille en collaboration étroite avec la coordinatrice et sa mission principale est l'évaluation du Réseau WaB. Il s'agit d'évaluer, de manière quantitative et qualitative, l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur « wabé » (inclus dans le réseau par un référent WaB).

Durant la période de référence, deux réunions entre la coordinatrice et la chargée de missions ont eu lieu les :

- 14 décembre 2023 en visioconférence afin d'établir un premier contact entre la chargée de missions et la nouvelle coordinatrice et de planifier les prochaines tâches et missions de cette fin d'année 2023 ;
- 19 décembre 2023 à l'ASBL Transit afin d'échanger sur les différentes procédures et documents du Réseau WaB mais aussi dans le but de finaliser la préparation de la concertation clinique du 20 décembre 2023.

Il est à noter, qu'au-delà de ces réunions formelles, la coordinatrice et la chargée de missions sont régulièrement en lien (par téléphone et mails) pour assurer au mieux les objectifs du Réseau WaB.

5. La gestion administrative et financière

Pour l'année 2023, la gestion pédagogique et administrative de la coordination, à temps plein, du Réseau WaB est assurée par l'ASBL Phénix et relève de la responsabilité de Leonardo Di Bari, directeur. La gestion financière est quant à elle assurée par l'ASBL Trempline et relève de la responsabilité de Natacha Delmotte, directrice.

En ce qui concerne la gestion administrative et financière de la chargée de missions du Réseau WaB à mi-temps, elles sont assurées par l'ASBL Transit et relève donc de la responsabilité de Muriel Goessens, directrice générale.

L'état budgétaire du réseau est présenté lors de chaque Comité de Direction et les dépenses importantes doivent être avalisées par celui-ci.

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement de la convention pluriannuelle 2023-2024 d'application du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024. L'Arrêté Ministériel couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 a été signé en juillet 2023 et réceptionné en août 2023. Le Réseau WaB a obtenu un subside d'un montant de 74.300€ émanant du Département de la Santé et des Infrastructures médico-sociales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Le subside complémentaire de 42.456 €, via la Région de Bruxelles-Capitale et safe.brussels, versé à l'ASBL Transit, perdure pour l'engagement de la chargée de missions à mi-temps dont la mission principale est l'évaluation du Réseau WaB.

6. Les outils du Réseau WaB

Vu le contexte de cette année, la plupart des outils déjà très efficaces sont majoritairement restés en l'état. Ceux-ci sont au nombre de 31 :

Pour les **directions** :

- **L'accord de collaboration du Réseau WaB** (voir annexe 1) est signé par les différentes directions composant le Comité de Direction du Réseau WaB.
- **Le canevas de bonne gouvernance** (voir annexe 2) permet de définir le rôle et les tâches de chacun au sein du Comité de Direction.
- **Le mandat de suppléance** (voir annexe 3) permet à chaque direction composant le Comité de Direction WaB de mandater un suppléant pour les remplacer aux réunions.
- **Le mandat de participation** (voir annexe 4) est signé par les différentes directions des institutions partenaires afin de mandater leurs travailleurs à être « référents WaB ».
- **Le questionnaire de satisfaction concernant l'intérêt pour les directions ou coordinations de faire participer leurs travailleurs aux concertations cliniques mensuelles** (voir annexes du rapport d'évaluation 2023). Cet outil a été créé en décembre 2022.

Pour les **usagers** :

- **Le consentement informé** (voir annexe 5) permet aux usagers de marquer leur accord pour le partage d'informations entre professionnels membres du Réseau WaB. De plus, le consentement informé permet de respecter le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en vigueur depuis le 25 mai 2018.
- **Le consentement informé pour les usagers inclus dans les Réseaux WaB et BITUME** (voir annexe 6) permet aux usagers inclus dans les deux réseaux de donner leur accord pour que des informations les concernant soient partagées entre les partenaires du Réseau WaB et ceux du Réseau BITUME.

- **La fiche d'inclusion** (voir annexe 7) permet l'inclusion des usagers dans le Réseau WaB. Ces données anamnestiques sont encodées dans la base de données informatique du Réseau WaB afin d'en permettre l'analyse.
- **Le questionnaire de satisfaction de l'utilisateur** (voir annexes rapport d'évaluation 2023) permet d'évaluer la satisfaction globale vis-à-vis du Réseau WaB.

Pour les **professionnels du groupe de terrain et leurs collègues** :

- **La base de données informatique** est un outil statistique qui, au moyen d'un accès individualisé et protégé, permet à chaque référent WaB de consulter les données de la fiche d'inclusion ainsi que les suivis mensuels des usagers inclus dans le Réseau WaB. Au cours de cette année 2023, faute de budget, l'actualisation et la mise à disposition de cet outil statistique n'ont pas été assurées. L'encodage des nouvelles inclusions sera réalisé lors de la relance de la base de données informatique.
- **L'actualisation des données des usagers inclus dans le Réseau WaB** (voir annexe 8) permet, grâce à l'aide des référents WaB, de tenir à jour les données anamnestiques des usagers inclus dans le réseau. Cet outil sera à nouveau utilisé en 2024 en parallèle de la base de données.
- **La charte éthique de partenariat et le Règlement d'Ordre Intérieur du Réseau WaB** (voir annexe 9) est signée par chaque « référent WaB » mandaté par chacune des directions partenaires.
- **Le formulaire de demande d'immersion interinstitutionnelle via le Réseau WaB** (voir annexe 10) permet aux membres du groupe de terrain du Réseau WaB ainsi qu'à leurs collègues de demander une immersion dans une institution membre du Réseau WaB.
- **Le questionnaire de satisfaction post-immersion** (voir annexes du rapport d'évaluation 2023) permet d'évaluer la satisfaction des professionnels après une immersion interinstitutionnelle via le Réseau WaB, dans le but de les améliorer.
- **Le document « RGPD »** (voir annexe 11) reprend les principes du RGPD ainsi que les droits reconnus à la personne concernée et engage les référents WaB, via leurs signatures, au respect de ceux-ci.
- **Le répertoire interne aux référents WaB** (voir annexe 12) reprend les données utiles pour joindre directement (quand c'est possible) chacun des référents mandatés. Cet outil a été créé, à la demande du groupe de terrain, en juillet 2022.

- **Le questionnaire « Evaluation, entre professionnels concernés, de l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur wabé »** (voir annexes du rapport d'évaluation 2023) permet d'évaluer, entre professionnels concernés par un même usager inclus dans le Réseau WaB, si l'impact du Réseau WaB a été important ou non / positif ou non sur la trajectoire de soins de l'utilisateur. De plus, ce questionnaire permet également de situer la capacité d'autonomie, d'insertion et d'abstinence de l'utilisateur à un moment précis ainsi que la pertinence de son inclusion au sein du réseau.
- **Le questionnaire de satisfaction concernant le fonctionnement et animation des concertations cliniques** (voir annexes du rapport d'évaluation 2023) permet d'évaluer la satisfaction globale des référents WaB par rapport à l'organisation, au contenu et à l'animation des concertations cliniques.
- **Le questionnaire pour les référents WaB absents des concertations cliniques en 2021** (voir annexes du rapport d'évaluation 2023) permet de récolter les motifs d'absence des référents WaB mandatés n'ayant pas ou peu participé aux réunions mensuelles. Ce questionnaire n'a pas été utilisé en 2023.

Pour le **groupe de terrain, le Comité de Direction, la coordinatrice et la chargée de missions du Réseau WaB** :

- **Le plan d'actions / document de suivi annuel** (voir annexe 13) est un outil de planification d'objectifs à court, moyen et long terme mais également d'évaluation construit avec le groupe de terrain et validé par le Comité de Direction. Ce document reprend les actions à mener sur une année. Cet outil n'a pas été modifié durant l'année 2023 et sera actualisé début 2024.
- **Le chronogramme** (voir annexe 14) permet l'évaluation de la réalisation du plan d'actions et du cadre logique de manière mensuelle.
- **La charte éthique de l'évaluation du Réseau WaB** (voir annexes du rapport d'évaluation 2023) permet de poser un cadre ainsi que des principes de fonctionnement pour l'évaluation participative du Réseau WaB dont le comité de pilotage (Bureau) est responsable.
- **Le processus évaluatif du Réseau WaB** (voir annexes du rapport d'évaluation 2023) permet de lister les outils de l'évaluation générale du réseau. Ce document a été actualisé en décembre 2023.

Pour **le grand public** :

- **Le folder** (voir annexe 15) annonce l'offre du réseau. Il est très régulièrement remis à jour et distribué sous format papier et électronique aux professionnels intéressés. Sa dernière actualisation date de décembre 2023.
- **Le cadastre des institutions membres du Réseau WaB** (disponible sur demande auprès de la coordinatrice) présente les membres du Réseau WaB selon sept catégories : travail de rue, centres de jour, services ambulatoires, centre d'hébergement, maisons d'accueil, structures hospitalières et centres de postcure résidentiels.
- **Le manuel d'aide à la transposition d'un modèle de travail en réseau dans le domaine social** (disponible sur demande auprès de la coordinatrice) reprend les grandes étapes vers une transposition du modèle WaB à un autre secteur.
- **Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e) WaB »** (voir annexe 16) permet aux collègues des référents WaB de pouvoir assister à une concertation clinique mensuelle. Cette participation requiert le respect de la charte éthique de partenariat et du R.O.I. du Réseau WaB.
- **Le document « participation à une concertation clinique d'une personne extérieure aux institutions membres »** (voir annexe 17) permet à toute personne intéressée de pouvoir assister à une concertation clinique mensuelle. Elle s'engage à maintenir confidentielles les informations échangées entre les membres.
- **Le questionnaire de satisfaction après une participation en tant qu'invité à une concertation clinique** (voir annexes du rapport d'évaluation 2023) permet d'évaluer la satisfaction de la personne extérieure au Réseau WaB quant à l'observation de la concertation clinique.
- **Le guide pratique** (disponible sur demande auprès de la coordinatrice) permet d'avoir une vision globale du travail effectué par le Réseau WaB.
- **Le questionnaire de satisfaction post-événement organisé par le Réseau WaB** (voir annexes du rapport d'évaluation 2023) permet d'évaluer la satisfaction globale des participants à un événement organisé par le Réseau WaB par rapport à leurs attentes, aux objectifs, au contenu et à l'organisation.

7. Transposition du modèle WaB

Pour rappel, cette transposition, volonté réelle du Réseau WaB mais également souhait de la Wallonie, a pour but d'appliquer la méthodologie du réseau, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes. Il est important de préciser que ces transpositions se pratiquent via un coaching de la coordination WaB, plus ou moins soutenu (suivant les groupes de travail), des équipes désirant travailler avec le modèle WaB.

a) Manuel de transposition

Durant l'année 2016, le Réseau WaB a créé un nouvel outil : le manuel d'aide à la transposition d'un modèle de travail en réseau dans le domaine social. Il s'agit d'un livret explicatif reprenant les grandes étapes d'une transposition du modèle WaB à un autre secteur. Ce manuel est une aide considérable pour les futurs groupes désirant travailler dans la même optique que le Réseau WaB. Celui-ci est **disponible sur demande à la coordination** dans le cas où un projet de transposition est initié.

b) Transpositions du modèle effectuées

a. Transposition au secteur de la précarité sur Bruxelles - BITUME

Le Réseau BITUME (réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus) a également bénéficié d'un soutien du Réseau WaB lors de sa création en 2015. Le projet « BITUME » est un réseau interinstitutionnel d'acteurs de terrain ayant comme objectifs l'accompagnement et le suivi des personnes sans-abri en région bruxelloise. En 2023, ce réseau a poursuivi ses missions. Les réunions du groupe de terrain se sont déroulées en présentiel : 21 usagers ont été inclus dans le réseau sur un total de 152 depuis avril 2016 avec une moyenne de 47 suivis par concertation mensuelle. Afin de respecter le secret professionnel et de permettre le secret professionnel partagé entre les deux réseaux, les deux coordinatrices continuent d'utiliser le consentement informé commun (voir annexe 6) pour les usagers inclus dans les deux réseaux.

b. Transposition au secteur assuétudes pour un public jeune – Bulles D’Ados

Pour rappel, en 2022, un secteur a été intéressé par une transposition du modèle WaB. **Il s’agit du secteur assuétudes pour un public jeune.**

En effet, la transposition du modèle WaB rassemblant Phénix Jeunes (ASBL Phénix), Quai Jeunes (ASBL Trempline) et Cap Jeunes (ASBL Destination), débutée en 2021, s’est poursuivie tout au long de l’année 2022 au travers de six réunions. Ces rencontres ont permis de faire émerger une réflexion continue sur la prise en charge des jeunes ayant une problématique d’assuétude. Le nom du réseau a vu le jour et s’intitule « Bulles D’Ados ». Certains documents du Réseau WaB ont été adaptés. Il s’agit de la charte éthique de partenariat, du règlement d’ordre intérieur, du mandat de participation et du cadastre. Une évaluation commune aux trois institutions via l’outil ADAD a été amorcée et a permis la construction d’un nouvel outil d’évaluation englobant le point de vue de l’entourage.

L’ancienne coordinatrice du Réseau WaB, Amélia Ramackers, était présente à l’ensemble de ces réunions afin de « coacher » les équipes et de mettre en œuvre la création de ce nouveau réseau.

Les trois institutions du réseau « Bulles D’Ados » ont maintenu leurs réunions bimestrielles durant cette année. Le 5 décembre 2023, une rencontre a été organisée au sein de l’ASBL Phénix et a rassemblé les trois services jeunes ainsi que la nouvelle coordinatrice du Réseau WaB, Aurélie Jouffroy, qui poursuivra son travail d’accompagnement durant l’année 2024.

Notons que cinq réunions ont été planifiées par le groupe de terrain pour l’année 2024.

c) Projets futurs de transposition du modèle

En 2023, aucune nouvelle transposition du modèle WaB n'a été entamée.

Il est important de rappeler que le Réseau WaB s'inscrit dans une logique de réponse à la demande de transposition et non à celle d'un « démarchage ».

8. Visibilité du Réseau WaB

8.1. Présentations du Réseau WaB

Le Réseau WaB a pour objectif de partager les outils qu'il élabore ainsi que son modèle de fonctionnement. Vu les objectifs d'élargissement et de transfert de « bonnes pratiques » poursuivis par le Réseau WaB, la nécessité de veiller à la visibilité de celui-ci, via des présentations au sein d'autres services/institutions, est un impératif.

Rappelons, en outre, que chaque professionnel membre du Réseau WaB est lui-même amené à le présenter et à en diffuser les outils au sein de son institution mais également à toute personne intéressée. Contrairement au transfert de pratiques réalisé par la coordination du réseau, le partage d'outils et de méthodologies effectué par les professionnels de terrain est difficilement comptabilisable.

Durant cette année 2023, en l'absence de coordination, aucune présentation du Réseau WaB n'a été effectuée au sein des institutions membres du Réseau WaB ni auprès d'institutions en dehors de celui-ci.

8.2. Site internet du Réseau WaB

C'est également afin de faire connaître le plus largement possible les missions et les outils développés par le Réseau WaB que le site internet (www.reseauwab.be) a été créé. Une dernière actualisation a été réalisée en 2022. En attente de subsides, son accès a été mis en suspens début d'année 2023. Ce manque de visibilité associé à l'impossibilité d'assurer une maintenance sont des éléments qui se sont avérés considérablement dommageables pour le Réseau WaB. Néanmoins, tout est mis en œuvre pour que le site internet soit à nouveau actif et accessible en 2024.

8.3. Participation aux groupes de la Fédito Wallonne

Depuis septembre 2012, le Réseau WaB fait partie de la Fédito Wallonne. D'abord en tant que membre adhérent, ensuite en tant que membre effectif et ce, depuis juin 2013. La coordinatrice participe au groupe de travail « Réseaux » et y rencontre régulièrement les réseaux d'aide et de soins des différentes zones wallonnes.

Le Réseau WaB n'a pas été représenté durant l'année 2023. La nouvelle coordinatrice, Aurélie Jouffroy, prendra part aux échanges du groupe de travail « Réseaux » durant l'année 2024, et notamment lors de la réunion prévue le lundi 15 janvier 2024 en visioconférence.

8.4. Participation à des journées d'étude, d'échanges, conférences, colloques, formation, inaugurations durant la période de référence

La participation à des événements en lien avec le projet permet d'assurer la visibilité du Réseau WaB. Ci-dessous, un tableau reprenant les différentes journées d'étude / conférences / colloques / inaugurations / échanges auxquels Emmanuelle Manderlier, chargée de missions, a participé :

Date	Evénement	Lieu	Coordination : /	Chargée de missions : Emmanuelle Manderlier
09/03/2023	Journée d'études : « Drogues et Détention - Transition et Coopération au service du soin » à l'occasion des 5 ans d'existence du Projet Pilote Macadam « Drogues et Détention ».	Liège	/	X
24/05/2023	Inauguration de la réouverture de la Maison d'Accueil « L'Ilot ».	Jumet	/	X
19/09/2023	Rencontre avec Clémence Garnier, référente pour le projet Réduction des Risques pour médecin du Monde, pour échanger autour du travail en réseau.	Bruxelles	/	X

Au regard des années précédentes, il n'est plus à démontrer que la **formation continue** de la coordination et de la chargée de missions du réseau permet d'enrichir et d'améliorer les activités de celui-ci. Dans l'idée de maintenir cette expertise, une attention sera portée à cet aspect au cours de l'année 2024. Pour 2023, en l'absence de coordination, seule Emmanuelle Manderlier a participé à ces différents évènements.

8.5. Organisation d'événements par le Réseau WaB

Un teambuilding dont le thème était consacré à la création et au maintien des liens entre les partenaires a été organisé par le Réseau WaB en décembre 2023.

9. La concertation clinique

9.1. Déroulement

Tenir une concertation clinique mensuelle entre partenaires est l'un des objectifs majeurs du Réseau WaB. En 2023, ces concertations cliniques ont été maintenues et assurées par la chargée de missions, appuyée par le soutien du groupe de terrain qui a répondu présent tout au long de l'année.

Durant une journée de rencontre, les nouvelles inclusions d'usagers au sein du réseau sont présentées et font l'objet d'une réflexion autour de trajets de soins à proposer aux usagers. Chaque mois, le suivi des usagers inclus est réalisé. De la sorte, le bilan des trajets de soins proposés est dressé. De nouvelles pistes peuvent être élaborées afin de garantir la continuité du parcours de soins des usagers. Le groupe de terrain veille à maintenir une collaboration efficace entre les partenaires des structures de soins.

Le nombre d'inclusions est variable d'un mois à l'autre. Il est directement dépendant des situations d'impasse dans lesquelles se trouvent les membres du réseau et leurs partenaires locaux lorsqu'ils n'ont pas ou plus de réponse à apporter dans un délai raisonnable aux usagers qui les consultent. Les référents WaB demeurent attentifs à proposer une inclusion à un usager en fonction des critères définis ensemble. L'inclusion d'un usager repose notamment sur l'absence / le manque de ressources au niveau local. D'autres critères peuvent motiver

l'inclusion d'un usager au sein du réseau à savoir : l'épuisement des ressources locales en tant qu'institutions partenaires du Réseau WaB ayant inclus l'utilisateur et/ou des ressources locales ne faisant pas partie du Réseau WaB, la nécessité de mobiliser différents professionnels autour d'un cas clinique au regard de son profil particulier, le souhait du patient de mettre en place une trajectoire de soins, d'être accompagné tout au long de celle-ci ou encore de changer de zone géographique. Enfin, l'urgence de la prise en charge peut également motiver une inclusion.

9.2. Modalités pratiques

Durant l'année 2023, **12 journées consacrées aux réunions de concertation du groupe de terrain** ont été organisées :

- 18 janvier au CP Saint-Bernard (Manage) ;
- 15 février au CNP Saint-Martin (Dave) ;
- 15 mars à la maison d'accueil Petits Riens (Bruxelles) ;
- 19 avril à l'ASBL Phénix (Namur) ;
- 17 mai au CHU Tivoli (La Louvière) ;
- 21 juin à la Clinique de la Forêt de Soignes (La Hulpe) ;
- 12 juillet au CNP St Martin (Dave) ;
- 16 août à l'ASBL Les Hautes-Fagnes (Malmedy) ;
- 20 septembre à Trempline (Châtelet) ;
- 18 octobre à l'ASBL Phénix (Namur) ;
- 15 novembre à L'Orée (Uccle) ;
- 20 décembre dans la salle de réunion de l'Etablissement François (Namur).

Durant ces douze concertations cliniques mensuelles, le **Réseau WaB a accueilli 22 travailleurs externes au groupe de terrain** afin de leur permettre d'observer le déroulement d'une concertation clinique :

- 18 janvier : Shuny Villot (Maison d'Accueil l'Ilot) ;
- 15 février : Brieux Arnould (Maison d'Accueil l'Ilot) et Maïté Deprez (Salle de Consommation à Moindre Risque - SCMR Gate) ;
- 15 mars : Emelyne Alardeau (Trempline) et Mathilde Pochet (L'Orée) ;

- 19 avril : Katline Amory (CP Saint-Bernard) et Serge Muwaka (Foyer Georges Motte) ;
- 17 mai : Emelyne Alardeau (Trempline) ;
- 21 juin : Boris Maréchal (Hautes-Fagnes), Emelyne Alardeau (Trempline), Audrey Meyer (L'Orée), Patricia Grassi (CH le Domaine) et Caroline Dreysse (CH le Domaine) ;
- 12 juillet : Thomas Vandendorre (U11 – CP St Bernard) et Gaëtan Devos (GHDC) ;
- 20 septembre : Boris Maréchal (Hautes-Fagnes) et Eva Bodeux (Macadam) ;
- 18 octobre : Eva Bodeux (Macadam), Vanessa Robbeets (Centre Zéphyr – CHRSM Auvelais), Florine Custers (Centre Zéphyr – CHRSM Auvelais) et Aurélie Jouffroy (future coordinatrice du Réseau WaB) ;
- 15 novembre : Valérie Henroteaux (L'Orée).

➤ ***Pour connaître les résultats des questionnaires de satisfaction post-observation d'une concertation clinique, nous vous invitons à consulter le rapport d'évaluation 2023 du Réseau WaB.***

En plus de ces concertations cliniques mensuelles, le groupe de terrain et le Comité de Direction se rencontrent à raison d'une fois par an à l'occasion d'une réunion commune. En 2023, celle-ci n'a pas pu être organisée.

9.3. Nombre d'inclusions / réinclusions / suivis et file active

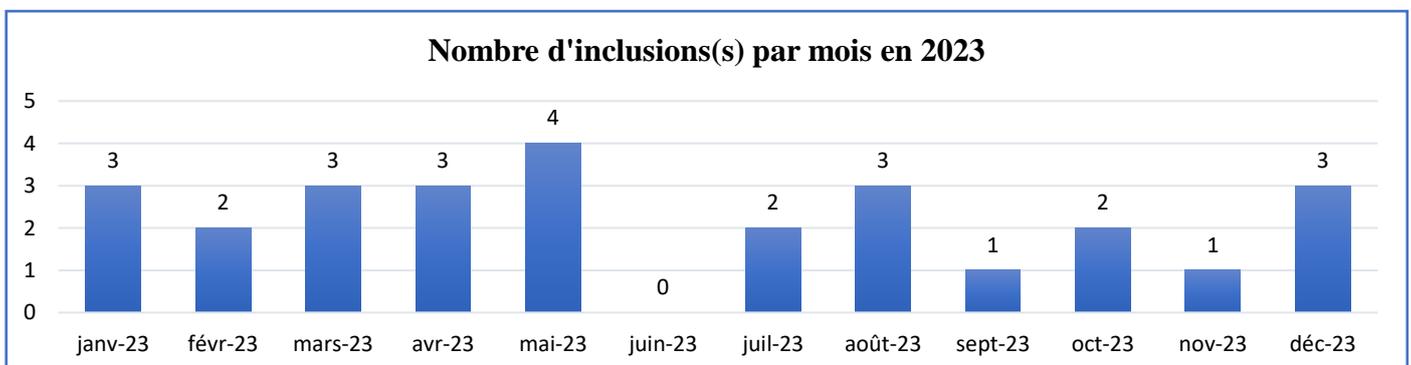
Le nombre total d'inclusions depuis la mise en place du réseau est de **673** (pour 646 en 2022).

Au 31 décembre 2023, la file active comptait **125** usagers. En effet, au fil des mois et des années, des usagers sont retirés de cette liste pour diverses raisons telles que : l'absence de nouvelles durant plus de six mois ; l'annulation du consentement informé ; une longue peine de prison ; un décès mais également une réinsertion et un parcours de soins réussi. Ce « tri » des usagers a été réalisé lors de la concertation clinique du 21 juin 2023. Cependant, il est possible pour un référent WaB d'émettre le souhait de réintégrer, à tout moment, un usager « enlevé » dans la file active ce que l'on nomme une « réinclusion ».

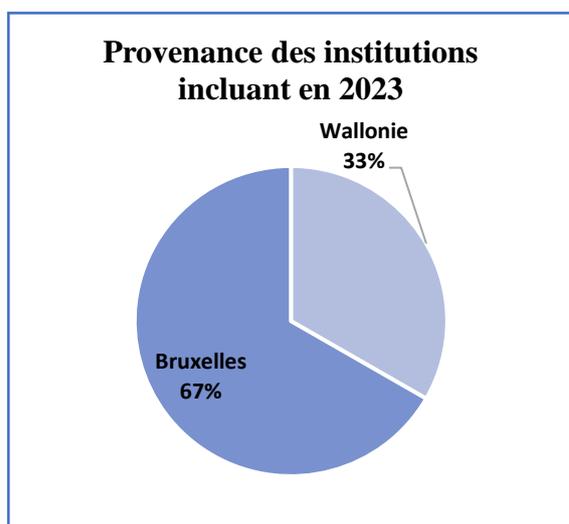
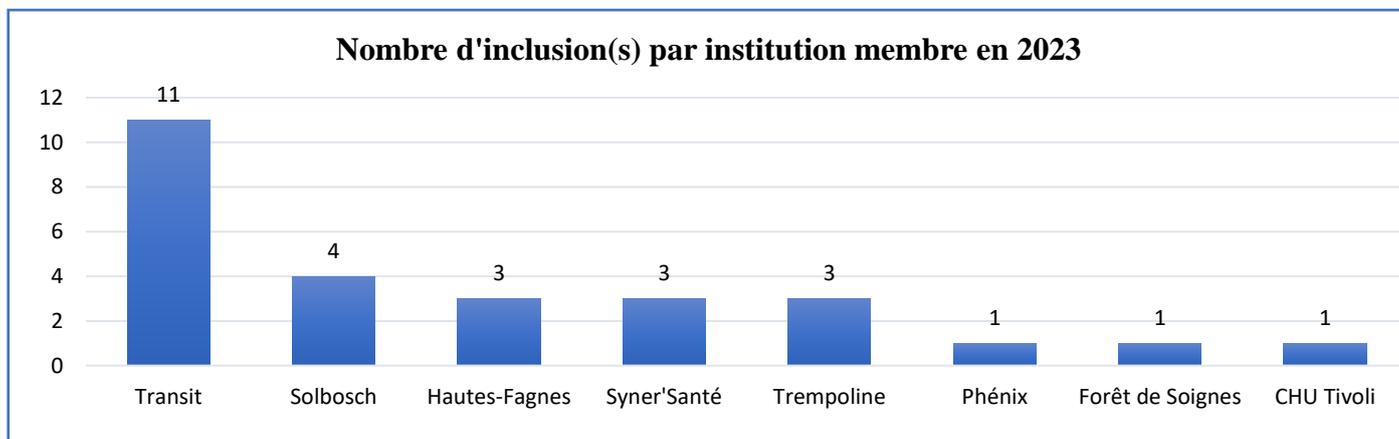
Au cours de l'année 2023, deux usagers ont introduit une demande d'annulation du consentement informé.

Il nous semble malheureusement nécessaire de rappeler que, depuis le début du projet, **74** usagers sont décédés (pour 65 en 2022), ce qui porte à un peu plus de 10% de décès depuis la reconnaissance du Réseau WaB. Ce calcul ne prend pas en compte le nombre d'usagers pour lesquels nous n'avons plus de nouvelle. Ces statistiques nous permettent d'établir un constat factuel de la notion d'urgence de prise en charge d'usagers faisant appel au Réseau WaB mais également de l'intérêt d'une collaboration de qualité entre les services.

a) Inclusions / Réinclusions



Pour la période de référence, le nombre d'inclusions a été de **27** avec une moyenne relative de **deux inclusions par mois**. Comparativement à 2022 qui comptabilisait 14 inclusions, nous observons une augmentation de 13 inclusions pour l'année 2023. Le nombre d'inclusions a doublé.



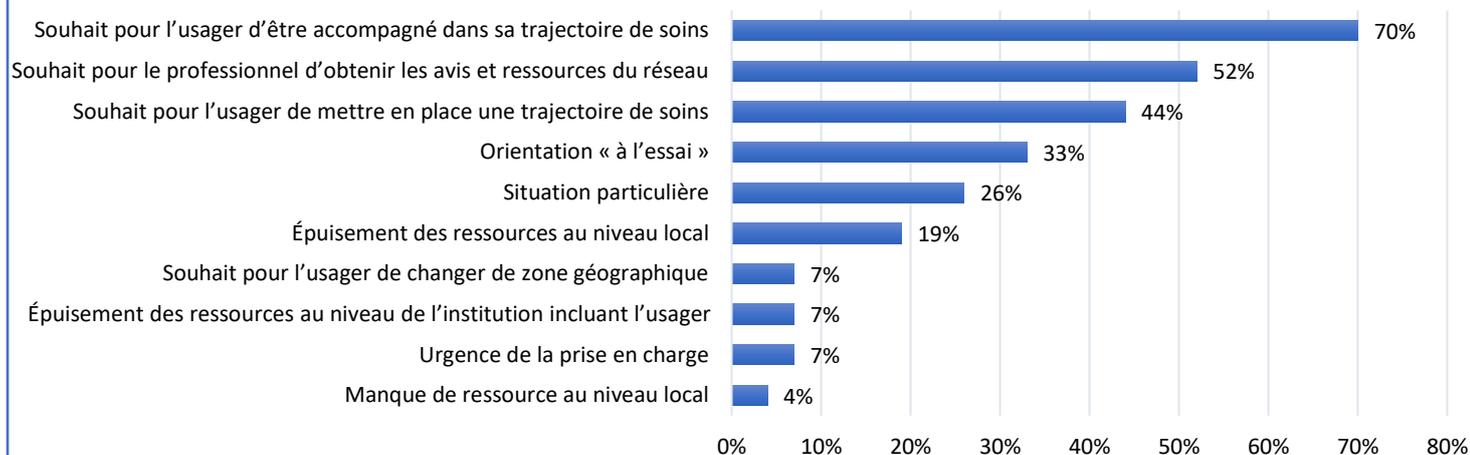
Comme ce fut le cas les dernières années, les inclusions sont assez indépendantes du niveau d'intervention des structures dont elles émanent. De plus, le nombre d'inclusions réalisées n'est pas à lui seul révélateur d'une exploitation optimale du réseau. En effet, des structures qui incluent peu ou pas du tout peuvent être très fréquemment impliquées dans les trajectoires de soins réalisées ; ce qui prouve la bonne utilisation du réseau par l'ensemble de ses membres.

Les inclusions de l'année 2023 ont pour base 8 institutions sur 24 (comparativement à 6 sur 24 en 2022). Notons toutefois que les trajets de soins dépassent les frontières des régions et peuvent être orientés autant vers la Wallonie que vers Bruxelles. Il est à préciser que malgré le peu d'inclusions de certaines institutions, celles-ci amènent des pistes de solution et font partie des trajets de soins proposés.

Tout comme durant l'année 2022, aucun des membres adhérents n'a été confronté à une situation nécessitant une inclusion au sein du Réseau WaB.

Motifs d'inclusion dans le Réseau WaB

Motifs d'inclusion des usagers inclus en 2023



Remarque : Pour cette répartition, l'effectif dépasse les 100% puisqu'il peut y avoir plusieurs motifs d'inclusion pour un même usager. L'onglet « *Accompagnement du trajet de soin demandé par le professionnel* » signifie que le motif d'inclusion au sein du réseau est le souhait du professionnel de bénéficier d'une concertation clinique afin d'améliorer la prise en charge d'un usager. « *Accompagnement du trajet de soin demandé par l'utilisateur* » signifie que le motif d'inclusion au sein du réseau est une demande de l'utilisateur d'être accompagné tout au long de sa trajectoire de soins supra-locale et que sa situation soit discutée de manière interdisciplinaire.

Le Réseau WaB n'entend pas se substituer aux réseaux locaux mais venir en complémentarité. C'est pourquoi on peut le qualifier de « supra-local ». Dès lors, les motifs d'inclusion des usagers au sein du Réseau WaB sont en lien direct avec ses spécificités :

- Large zone géographique couverte ;
- Professionnels de terrain ayant des expertises variées ;
- Institutions partenaires proposant une prise en charge allant du bas-seuil au haut-seuil ;
- Prise en charge d'un public présentant des problématiques complexes et/ou chroniques ;
- Institutions visant l'abstinence ou mettant l'accent sur la réduction des risques ;
- Institutions ambulatoires, résidentielles ou faisant partie du secteur hospitalier.

Pour rappel, les motifs d'inclusion ont été retravaillés avec le groupe de terrain fin 2022. A l'image des statistiques de l'année 2022, le principal **motif d'inclusion** est le souhait pour l'utilisateur d'être accompagné dans la trajectoire de soins entamée, que cela soit par l'aide à la réalisation du projet ou la continuité dans la prise en charge, entre autres. Ce motif représente 70 % des demandes (à titre de comparaison, il était de 57 % en 2022).

Vient ensuite à 52 % (contre 43 % en 2022) le souhait du professionnel d'obtenir les avis et ressources du réseau afin d'orienter et de prendre en charge l'utilisateur. Pour cela, l'idée est d'envisager tant une orientation qu'une prise en charge qui soient cohérentes avec les besoins de l'utilisateur, d'élargir les possibles et de proposer de nouvelles trajectoires de soins. A hauteur de 44 %, le troisième motif d'inclusion principal est le souhait pour l'utilisateur de mettre en place une trajectoire de soins, ce qui laisse supposer qu'il n'était plus en démarche de recherche de soins préalablement. Le critère d'orientation « à l'essai » (qui met en lumière la collaboration entre institutions différentes dans le cas où le profil de l'utilisateur est considéré comme « non-classique ») est totalement absent cette année.

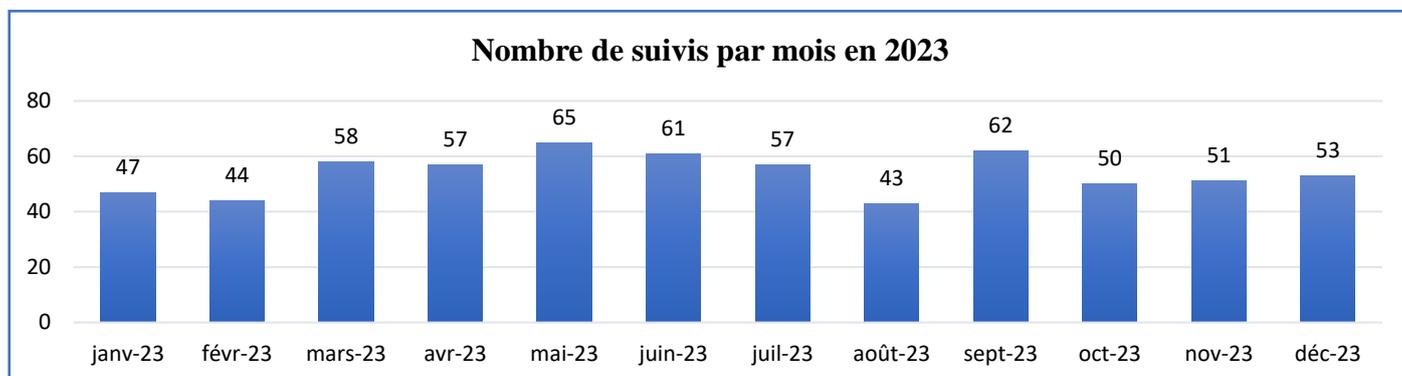
b) Réinclusions



Lors des concertations cliniques, nous avons observé une diminution du nombre de réinclusions mensuelles comparativement à l'année 2022. En effet, il y a eu en moyenne **2 réinclusions** par

mois (contre 3 en 2022). En ce qui concerne les **26 réinclusions pour l'année 2023, elles ont pour base 9 institutions sur 24** (contre 11 sur 24 en 2022).

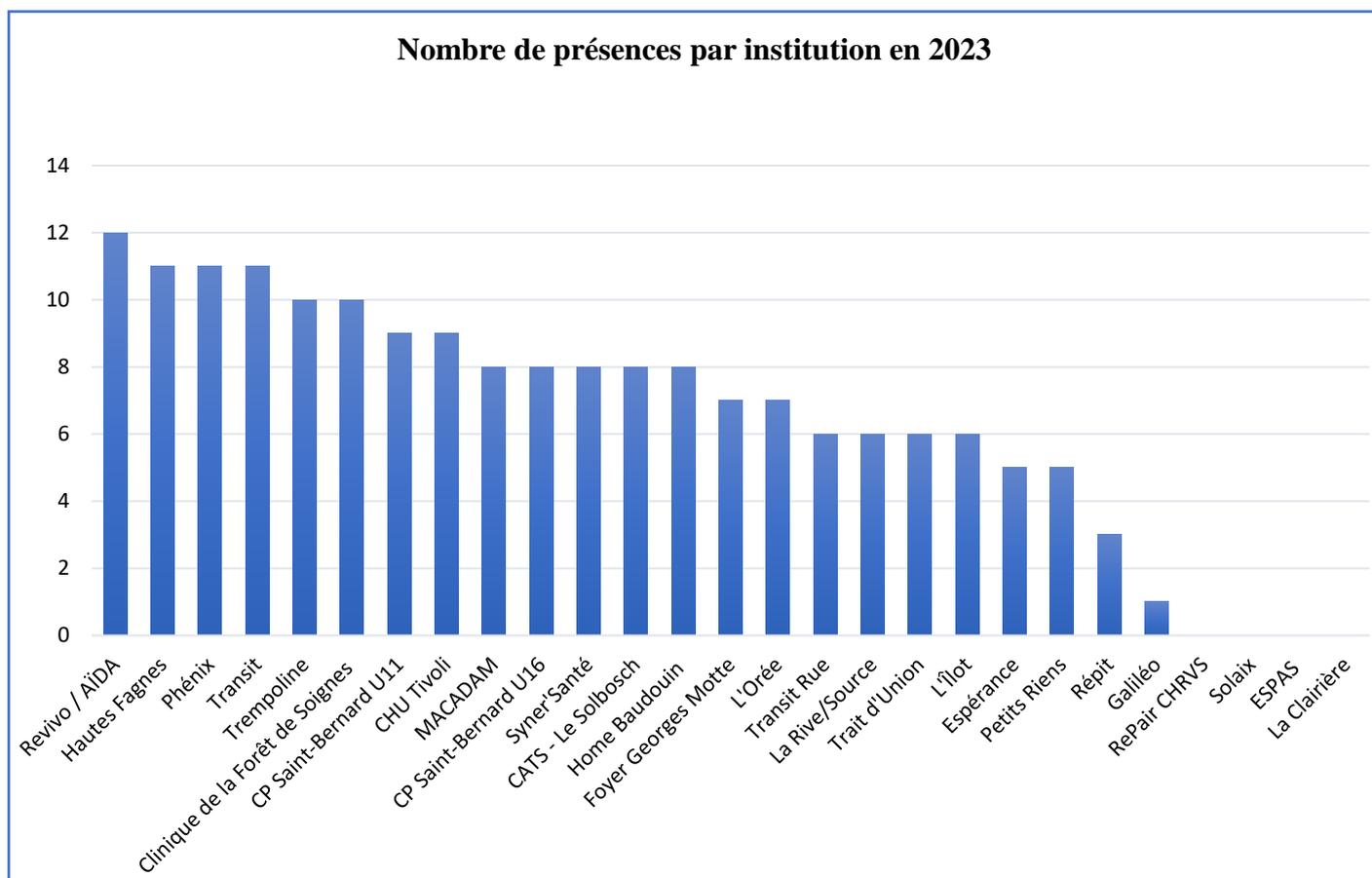
c) Suivis



En moyenne, **54 suivis sont discutés chaque mois** en concertation clinique (648 cumulés sur l'ensemble de l'année). Cela représente une nette augmentation comparativement à l'année dernière où les données récoltées montraient une moyenne de 41 suivis abordés mensuellement.

Au total, si l'on comptabilise le nombre d'inclusions, de réinclusions et de suivis mensuels, nous pouvons constater qu'en moyenne **58 situations cliniques font l'objet d'une discussion mensuellement**. Ces situations mobilisent une vingtaine d'intervenants issus des 24 structures actuellement membres du réseau. En outre, précisons également que, dans le cadre de l'élaboration de trajets de soins, des services et institutions, non-membres du réseau, sont également sollicités, impliqués et mobilisés. En effet, le fonctionnement du Réseau WaB est différent d'un fonctionnement en vase clos car celui-ci est non-concurrentiel entre ses membres mais aussi vis-à-vis de l'extérieur afin de mobiliser l'ensemble des ressources qui s'ouvre à l'utilisateur inclus.

d) Institutions représentées



Tout comme en 2022, le constat le plus marquant pour l'année 2023 est que davantage de partenaires ont participé aux concertations cliniques. Ce constat est encourageant et démontre que, même en l'absence de coordination, les partenaires du groupe de terrain portent le projet, animés par le sens qu'ils y trouvent.

Quatre membres n'ont pas participé aux concertations cliniques en 2023. Pour deux d'entre eux, en tant que membres adhérents, leur participation est en lien avec la nécessité d'aborder une situation problématique d'un usager et/ou d'un professionnel lorsque cela le nécessite. Ils ne s'engagent pas à participer à l'ensemble des concertations cliniques comme le font les membres structurels du Réseau WaB.

Concernant la représentation de l'Unité d'Alcoologie RePair du Centre Hospitalier Régional Val de Sambre, nous avons appris que le référent WaB avait quitté le service. Nous sommes en contact avec l'institution et en attente de la désignation d'un nouveau référent.

En ce qui concerne la participation du Pavillon 5 de la Clairière à Bertrix, la référente était en congé de maternité. Malgré différents contacts, il a été difficile pour sa remplaçante d'être présente aux concertations cliniques en 2023.

9.4. Analyse des données des inclusions 2023

L'analyse des données des inclusions pour l'année 2023 ne pourra malheureusement pas être présentée dans ce rapport d'activités. En effet, ce travail n'a pas pu être réalisé vu l'engagement tardif d'une coordination à dater du 1^{er} décembre 2023.

9.5 Echange de pratiques

Les concertations cliniques se sont essentiellement concentrées sur les inclusions et le suivi des usagers faisant partie du réseau et des trajectoires en place/à mettre en place.

Toutefois, un **état des lieux de l'offre des institutions membres** a été dressé en début de chaque concertation clinique. Ce moment permet à chaque professionnel d'exposer à l'ensemble du groupe de terrain la situation vécue par le service. Il est notamment question de places disponibles, d'éventuelle liste d'attente et, plus globalement, d'actualités de l'institution.

Les après-midis des concertations cliniques sont normalement consacrés à l'échange de bonnes pratiques et comprennent parfois des présentations externes relatives ou non aux demandes d'adhésion mais également des réflexions internes au groupe de terrain. En l'absence de coordination, ce volet a dû être limité au cours de cette période de référence.

En 2023, le groupe de terrain a toutefois eu l'occasion de visiter différents services ou institutions, à savoir :

- L'Unité 11 du Centre Psychiatrique Saint-Bernard à Manage ;
- L'Unité Revivo du Centre Neuropsychiatrique Saint-Martin à Dave ;
- La Maison d'Accueil « Les Petits Riens » à Bruxelles ;
- Le Centre de Jour en Rééducation Fonctionnelle de l'ASBL Phénix à Namur ;
- La Clinique de la Forêt de Soignes ;
- Le Centre de Cure et de Postcure « Les Hautes-Fagnes » à Malmedy ;
- La Communauté Thérapeutique « Trempline » à Châtelet ;
- Le Centre de Jour « L'Orée ».

La richesse du Réseau WaB réside notamment dans le fait d’être « au plus près » des institutions qui en font partie et de pouvoir maintenir une connaissance des projets en cours ou à venir.

Une présentation de la Salle de Consommation à Moindre Risque « Gate » de Bruxelles mais aussi du service « assuétudes » du Centre Hospitalier « Le Domaine » de Braine-l’Alleud ont également pu être organisées.

De plus, au cours de ces après-midis de concertations cliniques, le groupe de terrain a discuté des deux nouvelles demandes d’adhésion au sein du Réseau WaB. Celles-ci étaient introduites par :

- Le Grand Hôpital de Charleroi (GHdC) ;
- Le Centre Zéphyr du CHRSM – Site Sambre.

Les membres du réseau ont également pu profiter d’un moment d’échange autour d’une vignette clinique.

10. Immersions interinstitutionnelles via le Réseau WaB

Les immersions interinstitutionnelles via le Réseau WaB ont pour but de former de manière continue les professionnels membres et leurs collègues ainsi que de créer du lien entre les référents WaB mais aussi entre les équipes des institutions membres.

Malgré le contexte particulier de l’année 2023, des immersions ont été organisées et planifiées à l’initiative et par les partenaires du réseau. **8 immersions interinstitutionnelles ont eu lieu en 2023.**

Voici un **récapitulatif** des institutions ayant été concernées par une immersion durant la période de référence :

Institutions demandeuses	Institution recevant l’immersion
Hautes-Fagnes (Malmedy)	Transit (Bruxelles) → 2
	Phénix (Namur) → 2
	Revivo (Dave) → 2
L’Orée (Bruxelles)	Transit (Bruxelles) → 1
	Solbosch (Bruxelles) → 1

Deux institutions ont réalisé des immersions durant cette année 2023. En effet, des intervenants du Centre de Cure et de Postcure « Les Hautes-Fagnes » se sont rendus à l'ASBL Transit (Centre de crise et d'hébergement), au Centre de Jour en Rééducation Fonctionnelle de l'ASBL Phénix à Namur mais également au sein de l'Unité Revivo du Centre Neuropsychiatrique Saint-Martin à Dave. Le Centre de Jour « L'Orée » a également réalisé une immersion à l'ASBL Transit ainsi qu'au Centre d'Accueil et de Traitement du Solbosch (C.A.T.S.).

En décembre 2023, la nouvelle coordinatrice a réalisé une immersion au sein de l'ASBL Phénix.

Vous retrouvez les résultats des questionnaires de satisfaction post-immersions dans le rapport d'évaluation 2023.

11. Evaluation du Réseau WaB

Tout comme pour l'année 2022, **les données évaluatives seront présentées en détails dans le rapport d'évaluation 2023 du Réseau WaB. Ce rapport est complémentaire au rapport d'activités** et est disponible auprès de la coordinatrice ou de la chargée de missions du Réseau WaB.

Conclusion générale

Comme démontré dans ce rapport d'activités 2023, le Réseau WaB a continué à fonctionner a minima afin de répondre aux besoins des usagers et des professionnels concernés. Ce maintien a été rendu possible grâce à l'implication de chaque entité faisant partie du réseau (Comité de Direction, Bureau, groupe de terrain et chargée de missions) en l'absence d'une coordination jusqu'au mois de décembre 2023. Il est néanmoins à rappeler que, d'une part, cette suppléance à la coordination n'est pas suffisante et ne peut remplacer ce travail de coordination de réseau. D'autre part, les différentes entités faisant partie du réseau ne peuvent endosser ce rôle. En effet, la coordination permet d'assurer le bon déroulement des missions du réseau mais également le maintien de sa visibilité. Dans le cas où la situation rencontrée en 2023 venait à s'inscrire dans la durée, le Réseau WaB risquerait à nouveau d'être fortement impacté.

Les concertations cliniques mensuelles, outil principal du réseau, ont été investies et se sont à nouveau avérées riches d'échanges et de partages. Année après année, elles permettent de créer et de renforcer le lien entre les référents WaB.

En l'absence de coordination, le Réseau WaB n'a cependant pas pu satisfaire à l'ensemble de ses objectifs, contrairement à l'année 2022. Vu le contexte de cette année, aucune présentation du Réseau WaB n'a été organisée. La plupart des outils, déjà très efficaces, sont majoritairement restés en l'état. De plus, le site internet permettant la visibilité du Réseau WaB et de ses membres, a été mis en suspens et est resté inactif durant l'année 2023.

L'été 2023 a été marqué par le renouvellement de la convention pluriannuelle 2023-2024 d'application du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 et la réception de l'Arrêté Ministériel pour l'année 2023, signé en juillet 2023 et réceptionné en août 2023. La réception de ces documents a permis de procéder à l'engagement d'une nouvelle coordination.

Dès le mois de décembre 2023, la nouvelle coordinatrice a pu appréhender ses fonctions dans le but d'atteindre les objectifs du réseau durant l'année 2024. Pour ce faire, il sera notamment question de la relance des immersions entre partenaires, de nouvelles présentations du Réseau WaB, de la mise en place d'échanges de bonnes pratiques, de l'analyse du profil des usagers

inclus en 2024 mais également de la remise en ligne du site internet et de l'actualisation de la base de données.

L'ensemble des entités qui composent le Réseau WaB a à cœur de donner une impulsion nouvelle durant l'année 2024 et espère ne plus être confronté à la situation vécue en 2023 qui a mis à mal le bon déroulement du réseau.

*L'évaluation du réseau a été poursuivie de manière proactive et a permis, grâce à l'investissement de chacun, la rédaction d'un **rapport d'évaluation 2023** dans lequel se retrouve l'ensemble des évaluations réalisées en 2023. Ce travail de rédaction et d'analyse a été réalisé par Emmanuelle Manderlier, chargée de missions. Nous vous invitons, une nouvelle fois, à le consulter en complément de ce rapport d'activités.*

Le Comité de Direction tient à remercier Emmanuelle Manderlier, chargée de missions, ainsi que le groupe de terrain pour leur investissement dans le maintien des activités du Réseau WaB en l'absence d'une coordination et souhaite la bienvenue à la nouvelle coordinatrice, Aurélie Jouffroy.

Pour conclure, tant le Comité de Direction que le groupe de terrain tiennent à remercier Madame Amélia Ramackers pour son investissement et la qualité de son travail en tant que coordinatrice du Réseau WaB durant cinq années.

ANNEXES
DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023
DU RÉSEAU WAB

Table des matières

1) COMITÉ DE DIRECTION	3
ANNEXE 1 : L'accord de collaboration WaB	4
ANNEXE 2 : Le canevas de bonne gouvernance WaB	11
ANNEXE 3 : Le mandat de suppléance	16
ANNEXE 4 : Le mandat de participation	18
2) LES USAGERS INCLUS DANS LE RÉSEAU WAB	21
ANNEXE 5 : Le consentement informé	22
ANNEXE 6 : Le consentement informé pour les usagers inclus dans les Réseaux WaB et BITUME	28
ANNEXE 7 : La fiche d'inclusion	33
3) POUR LES PROFESSIONNELS DU GROUPE DE TERRAIN / RÉFÉRENTS WAB (ET COLLÈGUES)	43
ANNEXE 8 : Actualisation des données des usagers inclus dans le Réseau WaB	44
ANNEXE 9 : La charte éthique de partenariat et le R.O.I	47
ANNEXE 10 : Le formulaire de demande d'immersion interinstitutionnelle via le Réseau WaB	53
ANNEXE 11 : Le document « RGPD »	55
ANNEXE 12 : Répertoire interne aux référents WaB	59
4) POUR LE GROUPE DE TERRAIN, LE COMITE DIRECTIONNEL, LA COORDINATRICE ET LA CHARGÉE DE MISSIONS	62
ANNEXE 13 : Le plan d'actions 2023 / Document de suivi annuel	63
ANNEXE 14 : Le chronogramme 2023	66
5) POUR LE GRAND PUBLIC	71
ANNEXE 15 : Le folder du Réseau WaB	72
ANNEXE 16 : Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e) WaB »	75
ANNEXE 17 : Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) personne extérieure aux institutions membres »	81

1) COMITÉ DE DIRECTION

ANNEXE 1 : L'accord de collaboration WaB



Accord de la collaboration entre partenaires du Réseau WaB constituant le Comité de Direction

Le présent accord de collaboration remplace et annule celui rédigé en 2022. Sa validité commence au 1^{er} janvier 2023 et s'achève au 31 décembre 2023.

Cet accord s'effectue entre :

- ❖ **L'ASBL Les Hautes Fagnes** (membre du Réseau WaB) – Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy.
Représentée par Monsieur Etienne Vendy, Directeur.
- ❖ **L'ASBL Transit** (membre du Réseau WaB) – Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles.
Représentée par Madame Muriel Goessens, Directrice Générale.
Suppléant : Monsieur Henri-Emmanuel Gervais, Directeur des Ressources Humaines.
- ❖ **L'ASBL Trempline** (membre du Réseau WaB) – Grand Rue 3, 6200 Châtelet.
Représentée par Madame Natacha Delmotte, Directrice.
- ❖ **Le CNP Saint-Martin** (membre du Réseau WaB) – Rue Saint-Hubert 84, 5100 Dave.
Représenté par Monsieur Benoît Folens, Directeur Général.
Suppléant : Monsieur Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques.
- ❖ **L'ASBL Phénix** (membre du Réseau WaB) – Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur.
Représentée par Monsieur Leonardo Di Bari, Directeur.
- ❖ **L'ASBL L'Orée** (membre du Réseau WaB) – Avenue Maréchal Joffre 149, 1180 Bruxelles.
Représentée par Madame Dounia Aarab, remplacée par Madame Florence Laboureur, Directrice Générale.



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels.

Article 1 : Objet de l'accord de convention

Le Réseau WaB (Wallonie-Bruxelles), Réseau actif en matière d'assuétudes, est une organisation interprofessionnelle et interinstitutionnelle visant la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre différents services d'aide aux personnes présentant une problématique d'assuétude(s) via une approche en systèmes intégrés.

Les institutions membres du Réseau WaB disposent d'une expertise dans des domaines particuliers ce qui, par voie de conséquence, permet d'optimiser l'offre de soins. En effet, **l'objectif général** de ces bonnes pratiques est de permettre à l'utilisateur présentant une problématique d'assuétude(s), et pour lequel le réseau local de soins ne dispose plus de solutions, d'être pris en charge de manière continue à un niveau supra-local. L'offre proposée, par le biais d'un suivi mensuel et d'élaboration de trajectoires de soins, est basée sur un processus de changement pourvu d'objectifs intermédiaires et convergeant vers une même finalité, à savoir un rétablissement complet (cfr Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).

Les **objectifs spécifiques** du Réseau WaB sont de/d' :

- Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel ;
- Assurer la formation continue de ses membres ;
- Assurer sa visibilité ;
- Evaluer ses services proposés ;
- Aider à la transposition d'un modèle de travail en réseau dans le domaine social.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique**. Celle-ci se déploie sous la forme d'une réunion mensuelle réunissant les référents membres du Réseau (= « Groupe de Terrain »). Ce dernier est composé d'intervenants de terrain en toxicomanie. Les institutions représentées sont localisées en Wallonie et à Bruxelles.

Le Comité de Direction du Réseau WaB, constitué des directions membres signataires, s'engage à rendre possible l'existence de celui-ci.

Une suppléance pour les directions composant le Comité de Direction est possible.

Il est à noter que, pour qu'un Comité de Direction soit organisé, la présence de quatre directions, dont maximum deux suppléants, est requise.

Article 2 : Financement

Le Réseau WaB est financé par la Wallonie dans le cadre d'une subvention facultative. Cette subvention est validée par Arrêté Ministériel annuellement. L'Arrêté Ministériel est basé sur une Convention pluriannuelle permettant l'engagement d'une coordination à temps plein. La fin du contrat de la coordination pourrait être actée dans le cas où le financement de la Wallonie n'est plus reconduit.

Depuis juillet 2019, un subside supplémentaire de la région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels via l'ASBL Transit a permis l'engagement, à mi-temps, d'une chargée de missions à durée indéterminée pour le Réseau WaB.

Article 3 : Responsabilité des partenaires

Les rôles et responsabilités au sein du Comité de Direction se retrouvent dans l'outil « canevas de bonne gouvernance » (cfr. Annexes). Ceux-ci peuvent être amenés à changer au terme de la durée de chaque convention signée par la Wallonie.

La gestion financière de la coordination est assurée par l'ASBL Trempline. La gestion administrative et pédagogique de la coordination est assurée par l'ASBL Phénix. La coordinatrice est reliée contractuellement par le Centre Neuropsychiatrique Saint-Martin. Elle est toutefois sous la responsabilité du Président du Réseau WaB et directeur de l'ASBL Phénix via la signature conjointe d'un document de délégation des responsabilités (cfr. Annexes).

Le siège d'activités de la coordination est situé à l'ASBL Phénix.

La gestion administrative et financière de la chargée de missions est assurée par l'ASBL Transit. Cette gestion implique que l'ASBL Transit soit le représentant administratif vis-à-vis de la Région Bruxelloise et qu'à ce titre, elle dispose d'un droit de veto pour toute décision qui irait à l'encontre de l'accord signé avec les pouvoirs subsidiaires bruxellois. Le siège social et d'activités de la chargée de missions est situé à l'ASBL Transit.

La gestion du Réseau WaB est assurée de façon collégiale par le Comité de Direction. Les partenaires s'engagent à mettre en place des procédures de contrôle relatives à l'affectation du financement et au respect de l'enveloppe allouée.

Enfin, deux membres du Comité de Direction s'engagent à être également membres du **Bureau**, aux côtés de deux à quatre membres du groupe de terrain. Dans les deux groupes, les représentants du Bureau peuvent être désignés à chaque nouvel accord de collaboration. Quatre institutions différentes doivent toujours y être représentées.

Article 4 : Affectation du financement

Le financement de la Wallonie est destiné à l'engagement, à temps plein, d'une coordination et à la prise en charge de frais de fonctionnement tels qu'ils ont été introduits.

Dans l'hypothèse où des frais non éligibles par la Wallonie resteraient en suspens, une intervention financière équitable entre les partenaires serait demandée au terme de chaque exercice de financement et ce, après concertation et accord de tous les membres.

Par ailleurs, le financement de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels est destiné à l'engagement, à mi-temps, d'une chargée de missions.

Article 5 : Suivi et évaluation du projet

Afin de donner une cohérence à leurs actions, les partenaires du Réseau WaB créent ensemble le plan d'action en début d'année. A cet effet, ils s'appuient sur le « document de suivi annuel » (cfr. Annexes), outil précisant les objectifs généraux, spécifiques et les actions à mettre en œuvre durant la période de référence. Cet outil suit des principes de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation.

Article 6 : Modalités d'élargissement du réseau à d'autres partenaires

Le groupe de terrain peut être rejoint par d'autres institutions. A cette fin, une demande écrite est adressée à la coordination du Réseau WaB. L'institution demanderesse sera conviée lors d'une concertation clinique. Il est attendu que les membres demandeurs puissent présenter la plus-value à prendre une place active au sein du Réseau WaB. Le « Groupe de Terrain » évaluera la pertinence de cette intégration.

Afin de garantir la philosophie du Réseau WaB, il est essentiel que les nouveaux membres adhèrent à la charte éthique de partenariat, au règlement d'ordre intérieur ainsi qu'aux principes fondateurs du Réseau WaB.

La décision finale quant à l'adhésion d'un nouveau membre est rendue par le Comité de Direction.

Article 7 : Désengagement et révocation d'un partenaire

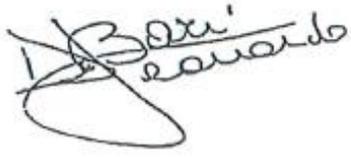
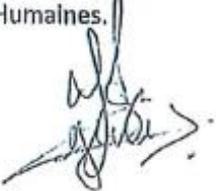
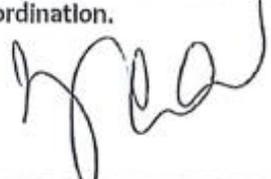
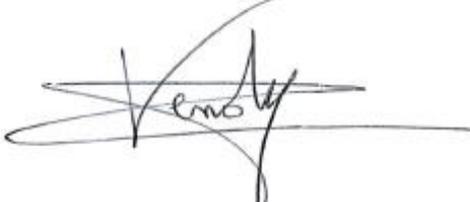
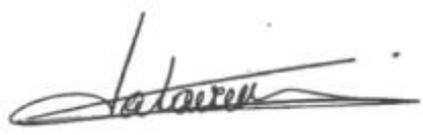
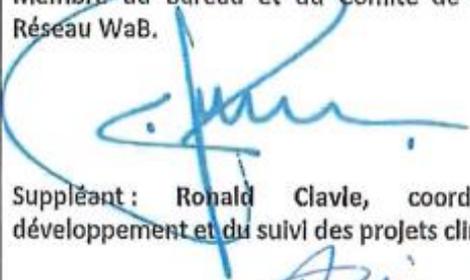
Chaque partenaire du Réseau WaB peut révoquer sa participation au projet moyennant l'envoi d'un courrier à la coordination.

L'absence aux activités du Réseau WaB (concertations cliniques, journées de formation, etc.) sans justificatif et en l'absence d'une prise de contact avec la coordination, durant une période d'un an, entrainera l'envoi d'un courrier signé par le Comité de Direction du Réseau WaB mentionnant l'arrêt de la participation du référent membre. Il ne s'agit pas d'une décision irrévocable dans la mesure où une nouvelle demande d'adhésion peut être introduite par la suite.

Article 8 : Durée de l'accord de collaboration

L'accord de collaboration est annuel, ce qui permet à chaque membre du Comité de Direction d'être en mesure de questionner son rôle ou celui d'un autre membre. La description détaillée des rôles de chacun se trouve dans l'outil « Canevas de bonne gouvernance ».

Le présent document est valable du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

<p>Leonardo Di Bari pour l'ASBL Phénix, Président, responsable pédagogique pour la fonction de coordination, membre du Bureau et membre du Comité de Direction du Réseau WaB.</p> 	<p>Muriel Goessens pour l'ASBL Transit, Vice-Présidente, responsable pédagogique et financière pour la fonction de chargée de missions et membre du Comité de Direction du Réseau WaB.</p>  <p>Suppléant : Henri-Emmanuel Gervais, directeur des Ressources Humaines.</p> 
<p>Natacha Delmotte pour l'ASBL Trempoline, Membre du Comité de Direction du Réseau WaB, responsable financière pour la fonction de coordination.</p> 	<p>Etienne Vendy pour l'ASBL Les Hautes Fagnes, Membre du Comité de Direction du Réseau WaB.</p> 
<p>Florence Laboureur ayant succédé à Dounia Aarab pour l'ASBL L'Orée, Membre du Comité de Direction du Réseau WaB.</p> 	<p>Benoit Folens pour le CNP St Martin, Membre du Bureau et du Comité de Direction du Réseau WaB.</p>  <p>Suppléant : Ronald Clavie, coordinateur du développement et du suivi des projets cliniques.</p> 

ANNEXE 2 : Le canevas de bonne gouvernance WaB

Réseau WaB : Canevas de bonne gouvernance

Le canevas de bonne gouvernance sert à décrire la fonction de chaque membre de l'organigramme. Cet outil permet d'identifier des interlocuteurs privilégiés en fonction des tâches à accomplir.



N.B. : La forme circulaire de ce schéma implique des ↔ entre chaque partie de l'organigramme.

Le Comité de Direction

Il est constitué de six directeurs/rices provenant des institutions partenaires du Réseau WaB. Parmi ces membres, on retrouve :

- un(e) président(e)
- un(e) vice-président(e)
- un(e) responsable financier(e) de la fonction de coordination
- un(e) responsable pédagogique de la fonction de coordination
- un(e) responsable financier(e) de la fonction de chargé(e) de missions
- un(e) responsable pédagogique de la fonction de chargé(e) de missions

Le Comité de Direction se réunit, en moyenne, quatre fois par an, avec la coordination et le/la chargé(e) de missions. Chaque année, une réunion commune entre le groupe de terrain et le Comité de Direction est organisée.

En ce qui concerne le RGPD, chaque institution se porte responsable de ce qui se trouve au sein de son institution. L'ASBL Hautes Fagnes est responsable des données papiers que conserve la coordination dans son bureau, l'ASBL Trempline est responsable des données informatiques présentes sur son serveur et l'ASBL Transit est responsable des données papiers et informatiques de la chargée de missions.

La Coordination

La coordination fait le lien entre les différentes instances du Réseau WaB et veille à la mise en œuvre des décisions et des actions. Ce poste dépend d'une subvention facultative allouée à l'ASBL Trempline par la Wallonie.

Le/la Chargé(e) de missions

Le/la chargé(e) de missions travaille en collaboration étroite avec la coordination et sa mission principale est l'évaluation qualité du Réseau WaB. Il s'agit d'évaluer, de manière quantitative et qualitative, l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur « wabé » (inclus dans le réseau WaB par un référent WaB). Ce poste dépend d'un subside complémentaire alloué à l'ASBL Transit par la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Prévention Sécurité).

Le Bureau

Le Bureau a pour but de traiter certains thèmes ou actions ainsi que les matières extraordinaires et urgentes du Réseau WaB et de proposer des moyens concrets d'atteindre des objectifs à court terme. Il se compose de deux membres du Comité de Direction, de deux à quatre membres du groupe de terrain, de la coordination et du/de la chargé(e) de missions. Cette petite cellule a l'avantage de pouvoir se mobiliser très rapidement, de jouir de la confiance de l'ensemble des deux groupes (terrain/directeurs) et de pouvoir prendre des décisions rapides sans l'aval nécessaire de l'ensemble des membres.

Le Groupe de terrain

Le groupe de terrain est composé d'intervenants (provenant de 20 institutions différentes) qui représentent une diversité de fonctions et de niveaux d'intervention. C'est ce groupe qui, avec la coordinatrice et le/la chargé(e) de missions, mène la concertation clinique mensuelle et y élabore les trajets de soins des usagers inclus.

Tableau récapitulatif des tâches et missions des membres de l'organigramme

	Comité de Direction	Président(e)	Vice-président(e)	Responsable financier(e) de la fonction de coordination	Responsable pédagogique de la fonction de coordination	Responsable financier(e) de la fonction de chargé(e) de missions	Responsable pédagogique de la fonction de chargé(e) de missions	Coordination	Chargé(e) de missions	Bureau	Groupe de terrain
Objectifs généraux et spécifiques du cadre logique	X							X	X		X
Objectifs stratégiques (résultats) du cadre logique	X							X	X		X
Activités et chronogrammes du cadre logique		X						X	X		X
Délégation de pouvoirs et signatures	X										
Nomination au Comité de Direction	X										
Activation de nouveaux partenaires	X							X	X		X
Acceptation de nouveaux partenaires	X							X	X		X
Engagement au niveau politique	X										
Contact avec l'administration wallonne (subventions, financement, ...)		X	X	X				X			
Contact avec l'administration bruxelloise (subventions, financement, ...)		X	X			X			X		
Représentation à la Fedito wallonne		X						X			

	Comité de Direction	Président(e)	Vice-président(e)	Responsable financier(e) de la fonction de coordination	Responsable pédagogique de la fonction de coordination	Responsable financier(e) de la fonction de chargé(e) de missions	Responsable pédagogique de la fonction de chargé(e) de missions	Coordination	Chargé(e) de missions	Bureau	Groupe de terrain
Conception du budget et approbation	X			X		X		X			
Encadrement de la fonction de coordination	X			X	X						
Encadrement de la fonction de chargé(e) de missions	X					X	X				
Lien entre les différentes instances du réseau								X			
Mise en œuvre des décisions et des actions								X			
Evaluation qualité du réseau									X		
Rédaction du rapport d'activités								X	X		
Actualisation d'outils transposables et élaboration de nouveaux outils								X	X		X
Organisation d'événements nationaux et internationaux	X							X	X		X
Action de visibilité	X							X	X		X
Gestion des situations extraordinaires et urgentes								X	X	X	
Formation continue								X	X		X
Concertation clinique								X	X		X

ANNEXE 3 : Le mandat de suppléance



Mandat de suppléance au comité directionnel du Réseau WaB

Je soussigné(e),
par ma fonction de directeur / directrice au sein de (nom de l'institution)
.....,
déclare avoir pris connaissance de l'accord de collaboration entre partenaires du Réseau WaB
constituant le comité directionnel et mandate
.....
afin qu'il / elle me représente, en cas d'absence et de manière ponctuelle, au sein des comités
directionnels du Réseau WaB.

Fait à Le
Signature :

Chaque membre du comité directionnel du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce mandat signé à Madame Aurélie JOUFFROY, coordinatrice du Réseau WaB.

Réseau WaB
Siège social : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 Châtelet
Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995
Numéro d'entreprise : 0431-346-924 (Trempline)

Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels.



ANNEXE 4 : Le mandat de participation



Mandat de participation au groupe de terrain du Réseau WaB

Je soussigné(e),
par ma fonction de,
au sein de (*nom de l'institution*),
membre adhérent / structurel (*entourer votre choix*) du Réseau WaB, déclare avoir pris connaissance
du projet sous-tendant le Réseau WaB notamment grâce à son guide pratique, sa charte éthique de
partenariat et son R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur) ;

Et mandate :

-
-
- ...

Afin qu'il(s) / elle(s) deviennent **réfèrent(s) WaB** pour (*nom de l'institution*)
au sein du groupe de terrain du Réseau WaB et participe(nt) aux concertations cliniques mensuelles,
comme stipulé dans le R.O.I.

Fait à Le

Signature :

*Chaque institution membre du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce mandat signé à la coordination du
Réseau WaB.*

Profil de fonction du référent WaB

Un « référent WaB » doit être un professionnel de terrain, ayant une bonne expertise de son institution et adhérant à la philosophie du réseau WaB (voir approches théoriques dans le guide pratique). Il / elle doit être une personne dynamique, proactive, motivée avec une bonne capacité de réflexion et d'analyse clinique (tout en gardant un équilibre entre secret professionnel partagé et RGPD). Pour finir, il / elle doit avoir une bonne capacité à travailler en équipe et être sensible au travail en réseau. Le référent WaB a un **rôle au sein du Réseau WaB** mais également **en dehors**.

Au sein du Réseau WaB	En dehors du Réseau WaB
Représenter son institution lors des concertations cliniques mensuelles et des événements organisés par le Réseau WaB.	Représenter le Réseau WaB au sein de son institution.
Connaître son institution et son réseau local de soins.	Véhiculer la philosophie du Réseau WaB dans son institution.
Construire les trajets de soins des usagers inclus dans le Réseau WaB en participant aux concertations cliniques mensuelles de manière pro-active .	Faciliter les trajets de soins construits lors des concertations cliniques mensuelles en fonction de sa place et de sa marge de manœuvre au sein de son institution.
Se former de manière continue en s'engageant, notamment, dans des immersions inter-institutionnelles via le Réseau WaB	Être une personne de contact, un relais pour les partenaires du Réseau WaB.

Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Aurélie JOUFFROY, coordinatrice du Réseau WaB

Par téléphone : 0497/49.28.78 - Par mail : info@reseauwab.be

Par courrier au siège d'activités : ASBL Phénix – Chaussée de Dinant 19/21, 5000 NAMUR.

Site Internet : www.reseauwab.be

Siège social pour la coordination : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 CHÂTELET.

Emmanuelle MANDERLIER, chargée de missions pour le Réseau WaB

Par téléphone : 0499/90.62.55 - Par mail : emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Par courrier au siège social et d'activités : ASBL Transit – Rue Stephenson 96, 1000 BRUXELLES.

2) LES USAGERS INCLUS DANS LE RÉSEAU **WAB**

ANNEXE 5 : Le consentement informé

Réseau WaB : Consentement

La **concertation clinique** a été constituée dans le cadre d'une coopération entre différentes institutions wallonnes et bruxelloises actives dans le domaine des assuétudes.

La concertation a lieu une fois par mois et regroupe un ou des représentants des institutions partenaires. Ces différentes institutions (reprises ci-après) partagent des informations utiles et nécessaires concernant les usagers qui ont accepté que leur situation individuelle soit discutée (nouvelles admissions, références, trajets de soins, ...). Le but de cette concertation est d'instaurer une coopération optimale entre professionnels et ce, dans l'intérêt de l'usager. De la sorte, l'objectif est de trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles l'usager consulte.

Dans ce cadre, les représentants des institutions partenaires, la coordination et la chargée de missions se réservent le droit de rappeler un usager pour prendre de ses nouvelles. Toute décision concernant l'usager sera portée à sa connaissance, afin de l'y associer.

La coordinatrice du Réseau WaB, Aurélie JOUFFROY, a pour mission de veiller aux règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires. Ces règles de bonne conduite font directement référence : à l'intérêt supérieur de l'usager ; à la charte éthique de partenariat incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et ; au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau WaB. Ces documents sont disponibles sur simple demande.

La chargée de missions pour le Réseau WaB, Emmanuelle MANDERLIER, a comme mission principale l'évaluation de l'impact du réseau WaB sur la trajectoire de soins des usagers inclus. En signant ce consentement informé, l'usager consent donc à y participer et ce, de manière confidentielle. Il lui sera toutefois possible de ne pas compléter le questionnaire d'évaluation ou de se retirer à tout moment de cette évaluation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Aurélie Jouffroy, coordinatrice du Réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle Manderlier, chargée de missions pour le Réseau WaB : 0499/90.62.55 -
emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Site Internet : www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 CHÂTELET.

Siège d'activités : ASBL Phénix - Chaussée de Dinant 19-21, 5000 NAMUR

Données recueillies : les données suivantes seront recueillies avec votre accord.

- Coordonnées personnelles (nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, état civil, nombre d'enfants et numéro de téléphone).
- Attentes par rapport à l'inclusion au sein du Réseau WaB.
- Situation socio-administrative (numéro de registre national, personnes à charge, adresse du domicile, source et montant des revenus financiers, gestion financière et mutuelle).
- Parcours scolaire et professionnel.
- Personnes ressources.
- Parcours de consommation.
- Situation médicale (nom et numéro de téléphone du médecin traitant, traitement actuel et problèmes physiques existants).
- Situation psychologique (description, nom et numéro de téléphone du responsable du suivi en cours).
- Situation familiale et relationnelle.
- Situation judiciaire passée et actuelle.
- Parcours institutionnel antérieur.
- Trajectoire de soins demandée par l'utilisateur.

Finalités du traitement des données : celles-ci sont recueillies en vue de proposer votre inclusion au groupe de terrain du Réseau WaB. Si elle est acceptée, l'objectif est de pouvoir trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles vous êtes inclus dans le Réseau WaB grâce à la coopération des institutions membres lors des concertations cliniques mensuelles.

Personne responsable du traitement des données : Mme Natacha Delmotte, responsable financière du Réseau WaB et directrice de l'ASBL Trempline – Natacha.Delmotte@trempline.be.

Destinataires des données : les données sont stockées sur des serveurs sécurisés de l'ASBL Trempline qui assure la gestion financière et administrative du Réseau WaB ou un serveur tiers tel qu'Outlook. Ces données ne sont accessibles qu'aux professionnels membres, à la coordinatrice et à la chargée de missions, soumis au secret professionnel et les accès aux données sont limités.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Aurélie Jouffroy : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be.

Conservation des données : le Réseau WaB conserve vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles nous ont été fournies. Les données personnelles, collectées à partir du 25 mai 2018, seront conservées dans notre base de données pour une durée de 10 ans au terme desquels la même mise à jour que celle-ci sera effectuée.

Transmission des données à un tiers : afin de réaliser les objectifs décrits ci-dessus, vos informations seront partagées en interne, aux membres professionnels composant le Réseau WaB. Ceux-ci sont tenus de respecter la confidentialité de vos données personnelles ainsi que d'assurer leur sécurité. Le Réseau WaB ne transmet jamais de données personnelles à d'autres parties avec qui nous n'avons pas conclu d'accord de traitement. Si cela devait être le cas, les dispositions nécessaires seraient prises avec ces parties pour assurer la sécurité de vos données personnelles. Le Réseau WaB ne transmet pas les informations que vous fournissez

à des tiers sauf si cela est légalement requis et autorisé. Nous pouvons également partager des données personnelles avec des tiers si vous nous en donnez la permission par écrit. Vous avez le droit de retirer ce

consentement à tout moment. Nous ne fournissons pas de données personnelles à des parties situées en dehors de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations concernant le RGPD, n'hésitez pas à demander notre politique de confidentialité à la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Aurélie Jouffroy : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be.

Entre (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation, il est convenu que l'utilisateur est d'accord :

- que sa demande d'inclusion soit supervisée et délibérée par les différents partenaires, membres du Réseau WaB.
- pour que des informations le concernant soient partagées par les différents partenaires, membres du Réseau WaB.
- de participer à l'évaluation du Réseau WaB.
- dans le cadre d'une transposition du modèle ou d'une recherche, qu'un tiers, travailleur de terrain, participe, exceptionnellement, à la concertation clinique, moyennant la signature d'un document garantissant le secret professionnel.

Fait le à en double exemplaire.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature de la coordinatrice :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

Institutions membres du Réseau WaB :

<p>Les Hautes Fagnes, centre de postcure (Malmédy) Tél : 080/79 98 30</p> <p>CNP St Martin, hôpital psychiatrique (Dave) Unité « Revivo/AIDA » et « Galiléo » Tél : 081/31 53 15</p> <p>Phénix, centre de jour (Namur) Tél : 081/22 56 91</p> <p>Transit, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles) Tél : 02/215 89 90</p> <p>Trempline, centre de postcure (Châtelet) Tél : 071/24 30 24</p> <p>Le Répit, centre ambulatoire (Couvin) Tél : 060/34 65 86 ou 0491/ 24 84 50</p> <p>L'Orée, centre de jour (Bruxelles) Tél : 02/347 57 57</p> <p>Les Petits Riens, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/541 13 96 ou 0493/26 04 60</p> <p>Source, maison d'accueil la Rive (Bruxelles) Tél : 02/512 72 04</p> <p>MACADAM, projet pilote à la prison de Lantin (Liège) Tél : 0470/82 05 71</p> <p>Clinique de la Forêt de Soignes, service Aubier (La Hulpe) Tél : 02/352 61 11</p> <p>Home Baudouin, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/512 64 95</p>	<p>La Clairière, hôpital psychiatrique (Bertrix) « Pavillon 5 » Tél : 061/22 17 95</p> <p>Foyer Georges Motte, maison d'accueil (Bruxelles) Tél : 02/217 61 36</p> <p>L'Espérance, centre de postcure (Thuin) Tél : 071/59 34 96</p> <p>CP St Bernard, hôpital psychiatrique (Manage) Unité 11 « l'Observation » Tél : 064/43 28 40 Unité 16 « le PARI » Tél : 064/43.92.61</p> <p>ESPAS, travail de rue (Arlon) Tél : 0473/56 19 40</p> <p>CHR Site Sambre, « RePair », Unité d'alcoologie (Auvélais) Tél : 071/26 54 54</p> <p>Syner'Santé, service ambulatoire des Petits Riens (Bruxelles) Tél : 0493/26 04 66</p> <p>Solaix, centre de consultation (Bastogne) Tél : 061/22 43 74 ou 0473/62 48 43</p> <p>CATS-Solbosch, centre de postcure (Bruxelles) Tél : 02/649 79 01</p> <p>Trait d'Union, service ambulatoire alcool (Jolimont, Lobbes et Beaumont) Tél : 0474/40 08 83</p> <p>L'Ilot, maisons d'accueil (Jumet et Marchienne-au-Pont) Tél : 071/35 57 06 (Jumet) et 071/49 71 20 (Marchienne-au-Pont)</p> <p>CHU Tivoli, unité 5A (La Louvière) Tél : 064/27 64 16</p>
---	---

La liste est susceptible d'être modifiée.

Le document actualisé peut être demandé à la coordination du Réseau WaB.

Annulation du consentement informé relatif à la concertation clinique (Réseau WaB)

L'utilisateur qui a signé le consentement informé et qui, par conséquent, a accepté que sa situation soit discutée en concertation peut, à tout moment, demander à ce que cela ne soit plus le cas. Pour cela, il lui suffit de s'adresser à une institution partenaire et/ou à la coordinatrice et de signer le document relatif à l'annulation du consentement informé.

Entre (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation, il est convenu que :

- l'information concernant la demande d'aide ne sera plus exposée aux différents partenaires, membres du Réseau WaB ;
- l'information concernant l'utilisateur ne sera plus partagée par les différents partenaires, membres du Réseau WaB ;
- l'utilisateur ne devra plus participer à l'évaluation du Réseau WaB.

Fait le à en double exemplaire.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature de la coordinatrice :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

**ANNEXE 6 : Le consentement informé pour les usagers inclus
dans les Réseaux WaB et BITUME**



Consentement : Usagers inclus dans le Réseau WaB et dans le Réseau BITUME

Le **Réseau WaB** (Réseau Wallonie-Bruxelles) est un réseau supra-local et pluridisciplinaire. Il est composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude(s) et des difficultés associées.

Le **Réseau BITUME** (Réseau Bruxellois d'Intervention de Terrain pour Usagers Marginalisés ou Exclus), transposition du Réseau WaB, est un réseau d'intervenants psycho-médicosociaux actifs sur la région bruxelloise dont l'objectif est de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour les personnes sans-abri.

Ces deux réseaux fonctionnent sur base d'une concertation mensuelle. Celle-ci regroupe un ou plusieurs représentants des services partenaires. Ces différentes institutions (reprises ci-après) partagent des informations utiles et nécessaires concernant les usagers qui ont accepté que leur situation individuelle soit discutée. Le but de cette concertation est d'instaurer une coopération optimale entre professionnels et ce, dans l'intérêt de l'utilisateur. De la sorte, l'objectif est de trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles l'utilisateur est inclus dans un des réseaux ou les deux.

Des institutions sont communes au Réseau WaB et au Réseau BITUME. De ce fait, pour les usagers inclus dans les 2 réseaux, des informations pourraient être échangées d'un réseau à l'autre et ce, toujours et uniquement dans son intérêt comme expliqué ci-dessus.

Auréliе Jouffroy, coordinatrice du Réseau WaB et **Emmanuelle Manderlier**, coordinatrice du Réseau BITUME, ont pour mission de veiller au respect des règles de bonne conduite partagées et acceptées par les différents partenaires de ces deux réseaux. Ces règles de bonne conduite font directement référence à l'intérêt supérieur de l'utilisateur, à la charte éthique et de partenariat incluant la question du secret professionnel (partagé) ainsi que celle du RGPD (Règlement Général de Protection des Données, nouvelle législation européenne relative au respect de la vie privée, qui vise à mieux protéger les informations à caractère personnel, en application depuis le 25 mai 2018) et au règlement d'ordre intérieur propre au Réseau WaB et au Réseau Bitume. Ces documents sont disponibles sur simple demande adressée aux coordinatrices.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Auréliе Jouffroy, coordinatrice du Réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle Manderlier, coordinatrice du Réseau BITUME : 0499/90.62.55 –

reseaubitumebxl@gmail.com

Données recueillies : les données présentes dans les consentements du Réseau WaB et celui du Réseau BITUME seront recueillies avec votre accord.

Finalités du traitement des données : celles-ci sont recueillies en vue de proposer votre inclusion aux membres des deux réseaux et d'ensuite pouvoir partager ces informations lors des concertations mensuelles de l'un ou de l'autre. L'objectif est de pouvoir trouver les réponses ou les alternatives les plus adéquates au regard des difficultés pour lesquelles vous êtes inclus dans ces deux réseaux grâce à la coopération des institutions membres lors des concertations mensuelles.

Personne responsable du traitement des données : Mme Natacha Delmotte, responsable financière du Réseau WaB et directrice de l'ASBL Trempline – Natacha.Delmotte@trempline.be et Mme Muriel Goessens, responsable financière et pédagogique du Réseau BITUME et directrice générale de l'ASBL Transit – email@transitasbl.be

Destinataires des données : les données présentes dans la base de données informatique du Réseau WaB sont stockées sur des serveurs sécurisés de l'ASBL Trempline qui assure la gestion financière et administrative du Réseau WaB ou un serveur tiers tel qu'Outlook. Ces données ne sont accessibles qu'aux professionnels membres des deux réseaux ainsi qu'aux deux coordinatrices, ceux-ci sont soumis au secret professionnel et les accès aux données sont limités. Concernant les données présentes sur les ordinateurs de chacune des coordinatrices : l'ASBL Hautes Fagnes est responsable pour la coordinatrice du Réseau WaB et l'ASBL Transit pour celle du Réseau BITUME.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Aurélie Jouffroy - 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be ou de la coordinatrice du Réseau BITUME, Mme Emmanuelle Manderlier - 0499/90.62.55 - reseaubitumebxl@gmail.com

Conservation des données : les Réseaux WaB et BITUME conservent vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles leur ont été fournies. Les données personnelles, collectées à partir du 25 mai 2018, seront conservées dans la base de données du Réseau WaB pour une durée de 10 ans au terme desquels la même mise à jour que celle-ci sera effectuée.

Transmission des données à un tiers : afin de réaliser les objectifs décrits ci-dessus, vos informations seront partagées en interne, aux professionnels membres des Réseaux WaB et BITUME. Ceux-ci sont tenus de respecter la confidentialité de vos données personnelles ainsi que d'assurer leur sécurité. Les Réseaux WaB et BITUME ne transmettent jamais de données personnelles à d'autres parties avec qui ils n'ont pas conclu d'accord de traitement. Si cela devait être le cas, les dispositions nécessaires seraient prises avec ces parties pour assurer la sécurité de vos données personnelles. Les Réseaux WaB et BITUME ne transmettent pas les informations que vous fournissez à des tiers sauf si cela est légalement requis et autorisé. Nous pouvons également partager des données personnelles avec des tiers si vous nous en donnez la permission par écrit. Vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment. Nous ne fournissons pas de données personnelles à des parties situées en dehors de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations concernant le RGPD, n'hésitez pas à demander la politique de confidentialité du Réseau WaB, applicable pour ce consentement, à la coordinatrice du Réseau WaB, Mme Aurélie Jouffroy – 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be.

Entre..... (Nom de l'utilisateur) et les participants à la concertation des Réseaux WaB et BITUME (liste reprise ci-dessous), il est convenu que :

- L'utilisateur donne son accord pour que des informations le concernant soient partagées entre les partenaires du Réseau WaB et ceux du Réseau BITUME.

Fait le à en double exemplaire.

Le premier sera remis à la coordinatrice du Réseau WaB, Aurélie Jouffroy et le second à la coordinatrice du Réseau BITUME, Emmanuelle Manderlier.

Pour accord,

Date :	Date :	Date :
Nom et signature des coordinatrices : Réseau WaB : Réseau BITUME :	Nom et signature de l'utilisateur :	Nom et signature de l'institution :

Remarque :

Comme signalé précédemment, l'utilisateur a le droit d'annuler son consentement, à tout moment, sans donner de raison précise. Pour ce faire, il lui suffit de signer l'annulation du consentement informé disponible auprès des coordinatrices.

Institutions membres du Réseau WaB / BITUME

Institutions membres du...	Réseau WaB	Réseau BITUME
Hautes Fagnes, centre de postcure (Malmédy)	X	
CNP St Martin, hôpital psychiatrique, Unités « Revivo / AÏDA » et « Galiléo » (Dave)	X	
Phénix, centre de jour (Namur)	X	
Trempline, centre de postcure (Châtelet)	X	
Le Répit, centre ambulatoire (Couvin)	X	
L'Orée, centre de jour (Bruxelles)	X	
La Clairière (Vivalia), hôpital psychiatrique « Pavillon 5 » (Bertrix)	X	
L'Espérance, centre de postcure (Thuin)	X	
CP St Bernard, hôpital psychiatrique, Unités 11 et 16 (Manage)	X	
CATS – Solbosch, centre de postcure (Bruxelles)	X	
ESPAS, travail de rue (Arlon)	X	
CHR Site Sambre, unité d'alcoologie « RePair » (Auvélais)	X	
Solaix, centre de consultation (Bastogne)	X	
Trait d'Union, centre ambulatoire alcool (Jolimont, Lobbes et Beaumont)	X	
MACADAM, projet pilote à la prison de Lantin (Liège)	X	
Clinique de la Forêt de Soignes, service Aubier (La Hulpe)	X	
CHU Tivoli, hôpital général, unité 5A (La Louvière)	X	
Maisons d'accueil l'Ilot (Jumet et Marchienne-au-Pont)	X	
Infirmiers De Rue, travail de rue (Anderlecht)		X
La Rencontre, ASBL Source, service d'accueil de jour (Bruxelles)		X
Samusocial, urgences sociales (Bruxelles)		X
MédiHalte, centre d'hébergement médicalisé du Samusocial (Laeken)		X
Saint Pierre : Urgences / U 511 / U 406, centre hospitalier (Bruxelles)		X
Porte ouverte, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Éducateurs de rue de Saint-Gilles, travail de rue (Saint-Gilles)		X
Home du Pré, maison d'accueil (Bruxelles)		X
Transit rue, éducateurs de rue (Bruxelles)		X
Escale, maison d'accueil (Saint-Gilles)		X
Accueil Montfort, maison d'accueil (Jette)		X
Clinique Sans Souci, hôpital psychiatrique (Jette)		X
Transit, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles)	X	X
Les Petits Riens, maison d'accueil (Ixelles)	X	X
Syner'Santé, service ambulatoire des Petits Riens (Ixelles)	X	X
Home Baudouin, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X
La Rive, ASBL Source, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X
Foyer Georges Motte, maison d'accueil (Bruxelles)	X	X

Cette liste est susceptible d'être modifiée.

Le document actualisé peut être demandé aux coordinatrices des réseaux.

ANNEXE 7 : La fiche d'inclusion

FICHE D'INCLUSION USAGER WAB

Institution incluant l'utilisateur + Tél :

Nom du référent :

Consentement signé par l'utilisateur : OUI – NON

1. Coordonnées personnelles de l'utilisateur

Nom :

Sexe :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance (âge) :

N° de téléphone :

Etat civil (à entourer) : Célibataire - Cohabitant - Marié - Divorcé - Veuf - Inconnu

Enfants : OUI – NON

Combien ?

2. Motif(s) de l'inclusion (à cocher)

- Manque de ressource au niveau local.
- Epuisement des ressources au niveau local.
- Epuisement des ressources au niveau de l'institution incluant l'utilisateur.
- Urgence de la prise en charge.
- Souhait pour l'utilisateur de mettre en place une trajectoire de soins.
- Souhait pour l'utilisateur d'être accompagné dans sa trajectoire de soins entamée (*aide à la réalisation du projet, continuité dans la prise en charge, ...*).
- Souhait pour l'utilisateur de changer de zone géographique.
- Souhait pour le professionnel d'obtenir un avis et de bénéficier des ressources du réseau afin d'orienter / prendre en charge l'utilisateur (*orientation et prise en charge cohérente avec les besoins de la personne, élargir les possibilités en terme de prise en charge, proposer d'autres trajectoires de soins que celles connues, ...*).
- Orientation « à l'essai » (*collaboration entre institutions différentes si profil d'utilisateur non « classique »*).
- Situation particulière (*profils « incasables », psychiatriques, situation médicale particulière, usagers ayant fait le tour des institutions partenaires, ...*).

5. Parcours scolaire et professionnel

6. Identification des personnes ressources

Famille (Nom – Tél) :

Entourage (Nom – Tél) :

Institution(s) (Nom – Tél) :

Inclusion de l'utilisateur dans d'autres réseaux. OUI – NON Lesquels ?

7. Parcours de consommation

8. Situation médicale

Médecin traitant : OUI – NON – INCONNU

Lequel (Nom – Prénom – Tél) ?

Traitement actuel :

Traitement de substitution : OUI – NON – INCONNU

Le(s)quel(s) ?

Problèmes physiques :

Commentaires :

9. Situation psychologique

Description de la situation psychologique par l'utilisateur :

10. Situation familiale et relationnelle

Descriptif du milieu familial / entourage / social :

11. Situation judiciaire passée et actuelle

Situation passée	Situation actuelle
<p><input type="checkbox"/> Condamnation(s)</p> <p><input type="checkbox"/> Peine(s) de prison</p> <p><i>Combien ?</i></p> <p><i>Pour quel(s) fait(s) ?</i></p> <p><i>Durée ?</i></p> <p><input type="checkbox"/> TIG</p> <p><input type="checkbox"/> Surveillance électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Conditionnelle</p> <p><i>Conditions ?</i></p> <p><input type="checkbox"/> Probation</p> <p><input type="checkbox"/> Sursis</p> <p><input type="checkbox"/> Défense sociale</p> <p>Coordonnées AS justice :</p>	<p><input type="checkbox"/> Condamnation(s)</p> <p><input type="checkbox"/> Peine(s) de prison</p> <p><i>Combien ?</i></p> <p><i>Pour quel(s) fait(s) ?</i></p> <p><i>Durée ?</i></p> <p><input type="checkbox"/> TIG</p> <p><input type="checkbox"/> Surveillance électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Conditionnelle</p> <p><i>Conditions ?</i></p> <p><input type="checkbox"/> Probation</p> <p><input type="checkbox"/> Sursis</p> <p><input type="checkbox"/> Défense sociale</p> <p>Coordonnées AS justice :</p>
<p>Commentaires :</p>	

12. Parcours institutionnels antérieurs

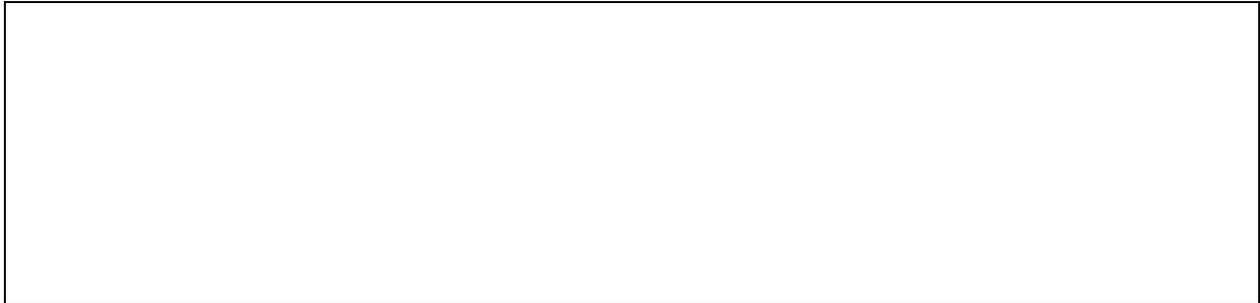
Nombre de lieux d'aide encadrés par des professionnels par lequel l'utilisateur est passé avant son inclusion (que ce soit lié à sa problématique de consommation ou non) :

- Aucun.
- < 3 institutions.
- Entre 3 et 6 institutions.
- > 6 institutions.

Citez-les :

Date	Institution	Cause(s) de rupture

13. Trajectoire de soins demandée par l'utilisateur



Stade motivationnel de l'utilisateur à son inclusion

A définir ensemble lors de la concertation clinique

10. Intégration + nouvelle identité
9. Continuation
8. Expérience
7. Sevrage
6. Prêt pour le traitement
5. Prêt pour le changement
4. Motivation intrinsèque
3. Motivation extrinsèque
2. Ambiguïté
1. Dénî



Annexe : listing des membres du Réseau WaB

Les Hautes Fagnes (centre de postcure, Malmédy)

CNP St Martin (centre neuropsychiatrique : Revivo, AÏDA et Galiléo, Dave)

Phénix (centre de jour, Namur)

Transit (centre de crise et d'hébergement, Bruxelles)

Tremplaine (centre de postcure, Châtelet)

Le Répit (centre ambulatoire, Couvin)

La Clairière (hôpital psychiatrique : Pavillon 5, Bertrix)

Foyer Georges Motte (maison d'accueil, Bruxelles)

CP St Bernard (hôpital psychiatrique : U11 l'Observation et U16 le PARI, Manage)

L'Orée (centre de jour, Bruxelles)

CHR Site Sambre (unité d'alcoologie : Re-pair, Auvelais)

Les Petits Riens (maison d'accueil, Bruxelles)

Syner'Santé (service ambulatoire de l'asbl Les Petits Riens, Bruxelles)

Source (maison d'accueil la Rive, Bruxelles) C

CATS - Solbosch (centre de postcure, Bruxelles)

L'Espérance (centre de postcure, Thuin)

ESPAS (travail de rue, Arlon)

Solaix (centre de consultation, Bastogne)

Trait d'Union (service ambulatoire alcool, Jolimont, Lobbes et Beaumont)

MACADAM (projet pilote au sein de la prison de Lantin, Liège)

Clinique de la Forêt de Soignes (service d'alcoologie et de toxicologie Aubier, La Hulpe)

Home Baudouin (maison d'accueil, Bruxelles)

L'Ilot (maison d'accueil, Jumet et Marchienne-au-Pont)

CHU Tivoli (unité de psychiatrie 5A, La Louvière)

**3) POUR LES PROFESSIONNELS DU GROUPE
DE TERRAIN / RÉFÉRENTS WAB (ET
COLLÈGUES)**

ANNEXE 8 : Actualisation des données des usagers inclus dans le Réseau WaB.



Actualisation des données des usagers inclus dans le Réseau WaB

Nom et prénom de l'utilisateur :

Institution actuelle :

Nom et prénom du professionnel :

Date :

Temps de passation :

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter Mme Aurélie JOUFFROY, coordinatrice du Réseau WaB (0497/49.28.78 - info@reseauwab.be) ou Mme Emmanuelle MANDERLIER, chargée de missions pour le Réseau WaB (0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be)



Rubriques	Dernières informations connues	Y-a-t-il eu des changements ?	Si oui, lesquels ?
Coordonnées personnelles		OUI – NON	
Situation administrative		OUI – NON	
Parcours scolaire et professionnel		OUI – NON	
Personnes ressources		OUI – NON	
Consommation		OUI – NON	
Situation médicale		OUI – NON	
Situation psychologique		OUI – NON	
Situation familiale et relationnelle		OUI – NON	
Situation judiciaire		OUI – NON	

ANNEXE 9 : La charte éthique de partenariat et le R.O.I.



Charte éthique de partenariat

Préambule

Le **Réseau WaB** est un réseau supra-local pluridisciplinaire composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude et difficultés associées.

Les **objectifs** du Réseau WaB sont :

- Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une finalité « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA : Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).
- Valoriser et faire connaître les spécificités locales en assurant un lien entre les différents réseaux locaux.
- Optimiser l'offre de soins en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.

Le rôle du Réseau WaB n'est donc pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle. Cette transposition, volonté réelle du Réseau WaB mais aussi de la Région wallonne, a pour but d'appliquer la méthodologie du réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique** : une réunion mensuelle rassemblant les membres qui composent le réseau et durant laquelle des trajets de soins pour des usagers de drogues se trouvant dans des situations problématiques sont élaborés. Les usagers inclus sont, ensuite, suivis par le Réseau WaB chaque mois. A l'heure actuelle, le Réseau WaB est composé de **24 institutions** en Wallonie et Bruxelles.

Auréliе JOUFFROY, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline – Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles

1. Forme de relation et personnes concernées

Toute relation de partenariat avec le Réseau WaB doit être régie par une convention de partenariat dûment approuvée par les deux parties.

Sauf mention contraire, la présente charte s'applique à l'ensemble des 21 institutions partenaires du Réseau WaB quel que soit leur statut : fondateurs, structurels ou adhérents.

Les partenaires fondateurs du Réseau WaB sont les services ou institutions qui ont historiquement fondé le Réseau WaB en 2003 et ont ensemble, introduit une demande de subside auprès de la Région wallonne (via leur direction respective) en 2008 : ASBL Le Répit, ASBL Les Hautes Fagnes, ASBL Phénix, la Cellule Prévention de Châtelet, l'Unité Revivo A du Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin, ASBL Transit et ASBL Trempline.

Les membres du Réseau WaB adhèrent à la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration du Réseau WaB et qui est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System Approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of Change de DiClemente & Prochaska).

Les travailleurs des institutions partenaires du Réseau WaB veillent à faire accepter valablement les règles posées dans la présente charte à toute personne à laquelle ils permettraient d'accéder aux informations du Réseau WaB.

2. Secret professionnel

Chaque usager inclus dans le Réseau WaB et donc, évoqué en concertation clinique WaB aura préalablement signé un consentement informé et éclairé et ainsi, aura donné son accord écrit stipulant qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. L'utilisateur a le droit, grâce également au consentement, d'interrompre à tout moment son suivi.

Tous les partenaires de la concertation clinique WaB en leur qualité de : « ... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ... » (extrait de l'art. 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel. Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité.

En cas d'orientation de l'utilisateur vers un service extérieur au Réseau WaB, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

3. Confidentialité des paramètres d'accès

Depuis 2018 et en lien avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, en vigueur depuis le 25 mai 2018), une base de données reprenant les éléments de la fiche d'inclusion de l'utilisateur ainsi que les suivis mensuels est accessible aux partenaires du Réseau WaB.

L'accès à ce système d'information est protégé par des paramètres de connexion (identifiant et mot de passe uniques). Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés confidentiels. Dans la mesure du possible, ces paramètres doivent être mémorisés par l'utilisateur et ne pas être conservés, sous quelque forme que ce soit. En tout état de cause, ils ne doivent pas être transmis à des tiers ou aisément accessibles. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

4. Responsabilité des partenaires

Le Réseau WaB confie plusieurs ressources d'informations à ses partenaires. En effet, en plus de la base de données accessible, les partenaires reçoivent à chaque concertation clinique un listing papier reprenant diverses informations personnelles concernant les usagers inclus dans le Réseau WaB et suivis par celui-ci.

Ainsi, les partenaires deviennent responsables des ressources qui leur sont confiées dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour le Réseau WaB. Il doit concourir à la protection des dites ressources, en faisant preuve de prudence afin de veiller au respect de la confidentialité des informations en leur possession. Ils doivent en toutes circonstances veiller au respect de la législation RGPD.

5. Le travail au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation clinique est pluridisciplinaire et supra-local. En effet, le Réseau WaB est un réseau bottom-up créé par et pour des intervenants de terrain.

Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les membres s'engagent, pour finir, à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe.

Les décisions de signataires de cette charte ne prévalent pas sur les choix des services ou institutions. Chacun peut s'écarter du trajet de soins initialement proposé par le Réseau WaB quand l'intérêt de l'utilisateur le justifie.

Service / Institution :
Adresse :
Représenté(e) par (NOM et Prénom) :

Lu et approuvé	Date	Signature

Cette charte éthique de partenariat s'accompagne d'un règlement d'ordre intérieur (annexé) qui établit en détail les procédures et le fonctionnement de chacun au sein du réseau WaB. L'adhésion à cette charte implique le respect du règlement d'ordre intérieur.

La coordination du Réseau WaB a pour mission de veiller à l'adhésion de chaque partenaire à la charte éthique de partenariat. Chaque représentant d'institution partenaire remettra à la coordination un exemplaire signé de cette charte. Il s'agit d'une condition préalable à toute présence en concertation clinique.



Règlement d'ordre intérieur

Préambule

Ce règlement complète la charte éthique de partenariat du Réseau WaB.

Ce R.O.I. peut être modifié par consensus des membres structurels. Les modifications doivent, dans ce cas, être approuvées à la majorité des deux tiers de tous les membres.

Art. 1 - Membres

Il existe deux types de membres au sein du Réseau WaB :

Les membres structurels s'engagent à participer à chaque concertation mensuelle. En cas d'empêchement, ils veillent à se faire remplacer par une personne issue du même service / de la même institution et remplissant des fonctions similaires. Dans le cas où un membre structurel ne vient pas aux réunions de concertations mensuelles sans avertissement préalable, et cela 3 fois successivement, alors il ne sera plus considéré comme membre structurel du Réseau WaB.

Les membres adhérents, quant à eux, s'engagent à une présence ponctuelle mais régulière aux concertations, présence liée aux besoins propres à leurs services ou institutions.

Les membres, structurels ou adhérents, sont représentés en priorité par des acteurs de terrain en contact direct avec les usagers de drogues.

Art. 2 – Communication et partage d'outils

Les membres s'engagent à informer leur service et hiérarchie respectifs de leur partenariat au Réseau WaB ainsi que de mettre à disposition de leur service / institution les outils élaborés par ce réseau.

Art. 3 – Concertation clinique

L'agenda des réunions sera fixé par les représentants du groupe de terrain au début de chaque année au rythme d'une réunion par mois, pour un total de 12 par an. Le lieu est variable selon les disponibilités et les besoins du groupe.

Au terme de chaque réunion, un procès-verbal est rédigé. Quant aux suivis et éventuelles inclusions, ils sont retranscrits de manière informatique dans la base de données du Réseau WaB.

Art. 4 – Le comité directionnel

Le comité directionnel du Réseau WaB composé des directions de : ASBL Phénix, ASBL Les Hautes Fagnes, CNP St Martin, ASBL Transit, ASBL Trempline et ASBL L'Orée, se réunissent trois fois par an.

Art. 5 - Cotisation

Il n'existe aucune cotisation afin d'être membre du Réseau WaB.

Art. 6 – Intégrer le Réseau WaB

Les candidatures doivent être adressées à la coordination du Réseau WaB. L'institution candidate est prioritairement retenue si elle apporte une complémentarité au Réseau WaB notamment par sa localisation et/ou sa spécificité. Le groupe de terrain se réserve le droit de ne pas accepter une candidature.

Art. 7 – Se retirer du Réseau WaB

Pour se désengager de sa collaboration au Réseau WaB, le membre doit envoyer un courrier recommandé à la coordination du Réseau WaB à l'adresse suivante : ASBL Phénix – Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur.

Auréliе JOUFFROY, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Tremplone)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social : ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels

**ANNEXE 10 : Le formulaire de demande d'immersion
interinstitutionnelle via le Réseau WaB**

Demande d'immersion via le Réseau WaB

Date de l'immersion souhaitée :

Institution où l'immersion est souhaitée :

Références générales relative au professionnel demandeur d'une immersion :

Nom et prénom du professionnel demandeur :

Fonction et institution du demandeur :

Coordonnées du demandeur (téléphone et mail) :

Responsable du demandeur :

Objectifs généraux du projet d'immersion :

- 1) Améliorer la connaissance et la coopération entre différents services d'aide aux usagers de drogues ou de prise en charge de problématiques associées
- 2) Améliorer la connaissance et la coopération entre les professionnels du secteur.
- 3) Permettre aux professionnels d'appréhender d'autres méthodes de travail sur le terrain.
- 4) Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre professionnels ainsi qu'une réflexion sur certaines thématiques qui questionnent la pratique de terrain.
- 5) Permettre la transmission de nouvelles pratiques de travail entre institutions.

Objectifs personnels du demandeur concernant le projet d'immersion :

Le demandeur de l'immersion s'engage à informer la coordinatrice du réseau WaB de la réalisation de cette immersion et de lui renvoyer une copie du présent document.

Aurélien JOUFFROY, Coordinatrice du réseau WaB : 0497/49.28.78 - info@reseauwab.be

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le réseau WaB : 0499/90.62.55 -

emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Site internet : www.reseauwab.be



AViQ
Agence pour une Vie de Qualité
Familles Santé Handicap



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels

ANNEXE 11 : Le document « RGPD »



Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, je soussigné(e), Madame / Monsieur,

.....,

réfèrent WaB pour

au sein du groupe de terrain du Réseau WaB, déclare :

Avoir pris connaissance des principes relatifs au traitement des données à caractère personnel et des droits reconnus à la personne physique concernée (voir annexe) et mettre tout en œuvre pour les respecter.

Prendre la responsabilité et garantir la protection des données reçues, en version papier, lors des concertations cliniques mensuelles du groupe de terrain du Réseau WaB à savoir : le listing actif et ponctuellement, le listing dormant ainsi que le registre alphabétique, ... et ce, tant qu’ils sont en ma possession.

Fait le à en double exemplaire.

<i>Signature du membre du groupe de terrain</i>	<i>Signature de la coordinatrice du Réseau WaB</i>



Agence pour une Vie de Qualité



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels..

Principes du RGPD

1. Principe de licéité, de loyauté et de transparence

Avant tout traitement de données à caractère personnel, il faut s'assurer que ce traitement peut se fonder sur l'une des six bases juridiques prévues par le RGPD : le consentement, l'exécution d'un contrat, une obligation légale, la sauvegarde d'intérêts vitaux, une mission d'intérêt public ou un intérêt légitime.

La personne concernée a le droit de connaître les tenants et aboutissants du traitement de ses données à caractère personnel. Le responsable du traitement est tenu de fournir ces informations de manière claire et compréhensible, sous une forme adaptée au public auquel il s'adresse.

Dans le cas du **Réseau WaB**, la base juridique permettant le traitement est le consentement de la personne concernée. Ce consentement doit résulter d'un acte positif clair, manifestant de façon libre, spécifique, éclairée et univoque l'accord d'un individu au traitement des données à caractère personnel le concernant avec la possibilité explicite pour lui de retirer son consentement.

2. Principe de limitation des finalités

Le responsable du traitement doit déterminer dès le départ l'objectif pour lequel les données sont traitées. Tout traitement ultérieur doit être compatible avec cet objectif initial.

Dans le cas du **Réseau WaB**, l'objectif de la récolte de données est d'améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et de proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une finalité : « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA, G. De Leon) grâce à l'inclusion au sein du réseau.

3. Principe de minimisation des données

Le responsable du traitement ne peut pas traiter plus de données que ce qui est nécessaire pour réaliser l'objectif qu'il s'assigne.

Dans le cas du **Réseau WaB**, les données récoltées sont limitées afin de garantir deux objectifs : l'inclusion de l'utilisateur dans le Réseau WaB et le suivi de sa trajectoire de soins. Pour cela, la fiche d'inclusion sert d'outil de base.

4. Principe d'exactitude

Les données à caractère personnel doivent être « exactes et, si nécessaires, tenues à jour : toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder ».

Dans le cas du **Réseau WaB**, les données à caractère personnel sont mises à jour, lorsque la situation le permet, tous les trois mois après l'inclusion d'un usager grâce à l'outil évaluatif « évolution de la trajectoire de soin individuelle de l'utilisateur inclus dans le Réseau WaB ». De plus, lors des suivis, un référent peut également mettre à jour les données à caractère personnel d'un usager si sa situation le nécessite.

5. Principe de limitation du délai de conservation

Les données à caractère personnel ne peuvent être conservées que pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Dans le cas du **Réseau WaB**, les données à caractère personnel des usagers sont conservées tant qu'ils font partie du réseau. Leurs données sont supprimées en cas d'annulation du consentement informé.

6. Principe d'intégrité et de confidentialité

L'entreprise qui traite les données est tenue de mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de prévenir l'accès non autorisé à celles-ci, ainsi que leur perte, leur destruction ou leur endommagement.

Dans le cas du **Réseau WaB**, les partenaires sont sensibilisés aux principes de base en matière de protection de données. De plus, une politique de sécurité a été définie grâce notamment à la conception d'une politique d'accès. En effet, l'accès aux données est restreint au groupe de terrain ainsi qu'à la coordination et à la chargée de missions.

Droits reconnus à la personne concernée

1. Accès

La personne concernée peut demander au responsable du traitement d'accéder aux données qu'il traite à son sujet, ainsi que la fourniture d'informations relatives aux modalités de ce traitement.

2. Rectification

Conformément au principe d'exactitude, le responsable de traitement doit permettre à la personne concernée de rectifier ou compléter ses données à caractère personnel. Le responsable du traitement est tenu de répercuter cette modification ou ce complément à chaque destinataire auquel les données à caractère personnel ont été communiquées sauf si cela s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

3. Effacement

La personne concernée peut exiger l'effacement de ses données à caractère personnel, principalement lorsque ce traitement n'est plus nécessaire, lorsqu'elle retire son consentement ou exerce son droit d'opposition. Tout comme pour l'exercice du droit de rectification, le responsable du traitement est tenu de répercuter cette demande d'effacement à chaque destinataire auquel les données à caractère personnel ont été communiquées sauf si cela s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

4. Limitation du traitement

Conformément au principe de minimisation des données, le responsable de traitement doit permettre à la personne concernée de demander une limitation des données à caractère personnel traitées à son sujet. Ici aussi, le responsable de traitement est tenu de répercuter la limitation à chaque destinataire auquel les données à caractère personnel ont été communiquées sauf si cela s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

*** Les droits de portabilité des données, d'opposition et d'opposition à la prise de décision individuelle automatisée ne concernent pas le Réseau WaB, ils ne seront pas détaillés.**

Pour toute information complémentaire concernant le RGPD,
vous pouvez vous adresser à la coordinatrice du Réseau WaB : Aurélie JOUFFROY
par mail à info@reseauwab.be ou par téléphone au 0497.49.28.78

ANNEXE 12 : Répertoire interne aux référents WaB

Répertoire interne au Réseau WaB – Décembre 2023

Institution	Référent(s)	Numéro de téléphone	Adresse mail
Réseau WaB	Aurélié JOUFFROY		
	Emmanuelle MANDERLIER		
ESPAS	Hélène KERGENMEYER		
Phénix	Youssef CHENTOUF		
	Anastassja SEURIN		
L'Orée	Selin ELMAS		
Syner'Santé	Magalie PARISSEAUX		
	Elisa BAYLE		
	Lydia LAURENT		
Le Répit	Ludivine GRANDJEAN		
Solaix	Benoît LAVA		
Trait d'Union	Carla-Marlène KUHNE		
	Maxime SCAUFLAIRE		
MACADAM	Emilie SCHMITS		
	Julie GRULOIS		
	Thomas VAESSEN		
Transit	Maxime MANNIE-CORBISIER		
	Salomé WARNIER		
Transit Rue	Léonard MICHELOT		
Foyer Georges Motte	Evelyne SFORZA		
	Serge MUWAKA		
MA Les Petits Riens	Catherine BARAKETSE		
La Rive – ASBL Source	Justin DE LEEUW		
	Robby DODENLINGER		

MA L'îlot de Jumet et de Marchienne-au-Pont	Fabrice FRANS		
Home Baudouin	Sarah FRIGO		
	Virginie BAUWENS		
Revivo – CNP St Martin AïDA – CNP St Martin Galiléo – CNP St Martin	Gilles VANDENBOSCH		
	Doris DESCHUYTENEER		
	Catherine FIVET		
	Carol FIEVET		
U11 Observation – CP St Bernard	Antoine LETÉ		
	Anne-Sophie NOIRET		
U16 le PARI – CP St Bernard	Gary NANNI		
	Dr. PETCU (pour admission)		
Pavillon 5 – La Clairière	Sarah BEN JEDIDIA		
CHU Tivoli – Unité 5A	Tiffany FROONINCKX		
RePair – CHRSM	En cours de désignation		
Hautes Fagnes	Nicole MICHEL		
	Julie LICHTFUS		
Trempline	Fabrice LEJEUNE		
	Vanessa TICHON		
	Emelyne ALARDEAU		
CATS – Le Solbosch	Eva BURILLO		
	Justine GAILLIEZ		

**4) POUR LE GROUPE DE TERRAIN, LE
COMITE DIRECTIONNEL, LA
COORDINATRICE ET LA CHARGÉE DE
MISSIONS**

ANNEXE 13 : Le plan d'actions 2023 / Document de suivi annuel

Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre
Améliorer la prise en charge et le bien-être des usagers de drogues présentant des problématiques complexes et chroniques qui ne trouvent plus d'aide au niveau local.	Elaborer des trajets de soins inédits pour ces usagers lors de 12 concertations cliniques mensuelles itinérantes / an.
	Elaborer, développer, ajuster et actualiser des outils et techniques pragmatiques destinés à perfectionner la coopération et la collaboration entre les membres du réseau.
	Informatiser les données concernant les usagers inclus dans le réseau.
Faciliter la communication, le dialogue interprofessionnel et interinstitutionnel.	Elaborer, développer, ajuster et actualiser des outils et techniques pragmatiques destinés à perfectionner la coopération et la collaboration entre les membres du réseau.
	Organiser 10 immersions interinstitutionnelles minimum / an.
	Organiser 1 journée de formation sur le principe ISA / an.
	Organiser 1 réunion commune entre le Comité de Direction et le groupe de terrain / an.
	Organiser 1 journée réunissant référents WaB et directions / coordinations des institutions membres / an.
	Organiser 1 restaurant de fin d'année / an réunissant l'ensemble du groupe de terrain du réseau.
Assurer la formation continue des membres du Réseau WaB.	Organiser 10 immersions interinstitutionnelles minimum / an.
	Partager les informations reçues par la coordinatrice.
	Organiser 1 journée de formation sur une thématique choisie par le groupe de terrain / an.
	Sensibiliser les collègues des référents WaB par des présentations au sein des institutions membres.
	Organiser des échanges de pratiques sur des thématiques qui questionnent les partenaires du réseau.
Améliorer la visibilité du Réseau WaB.	Diffuser les outils de concertation clinique.
	Sensibiliser les collègues des référents WaB par des présentations au sein des institutions membres.
	Présenter, à la demande, le Réseau WaB aux différents réseaux existants en santé mentale et en assuétudes.
	Entretenir des liens avec les réseaux locaux et assurer la complémentarité du Réseau WaB via des réunions entre coordinateurs de réseau au travers de la Fédito Wallonne.
	Organiser 1 journée de formation ouverte à tous / an.
	Distribuer les folders actualisés des membres du réseau.
	Avoir un site internet lisible, utile et vivant.
	Rédiger un / des article(s) pour des revues professionnelles et/ou scientifiques afin de développer l'échange de bonnes pratiques en Belgique et à l'étranger.
Evaluer les services proposés par le Réseau WaB.	Participer à des colloques (coordinatrice et chargée de missions).
	Evaluer la satisfaction des usagers inclus dans le Réseau WaB.
	Evaluer l'évolution de la trajectoire de soins des usagers inclus.
	Evaluer, entre professionnels du groupe de terrain, l'impact du Réseau WaB sur la trajectoire de soins de l'utilisateur inclus.
	Evaluer l'impact du Covid19 sur les usagers inclus dans le Réseau WaB.
	Evaluer la satisfaction des professionnels par rapport au déroulement des concertations clinique et au fonctionnement général du Réseau WaB.
	Evaluer la satisfaction des membres du comité de direction par rapport au déroulement des réunions et au fonctionnement général du Réseau WaB
	Evaluer la satisfaction des professionnels par rapport au déroulement des immersions.
	Evaluer la satisfaction des « invités » aux concertations cliniques.
	Evaluer la satisfaction des participants lors d'événements organisés par le réseau. Rédiger un rapport d'évaluation par an
Transposer le modèle de construction et d'intervention du Réseau WaB à d'autres secteurs que celui des assuétudes.	Maintenir l'engagement d'une chargée de missions pour organiser et coordonner les différentes évaluations du réseau. Présenter le Réseau WaB, à la demande, dans divers services intéressés par la méthodologie de celui-ci.

Développer, optimiser et consolider le Réseau WaB.	Organiser 4 comités de direction / an afin de planifier et de coordonner les activités et les responsabilités de chacun dans le développement du réseau.
	Organiser 4 réunions entre la coordinatrice et la chargée de missions minimum / an.
	Rédiger 1 rapport d'activités / an.
	Participer à 1 comité d'accompagnement AViQ / an.
	Tenter d'obtenir la meilleure répartition, en termes de niveau de prise en charge et de zone géographique, parmi les membres du réseau.
	Maintenir l'engagement d'une coordinatrice pour organiser et coordonner les différentes actions du réseau.

ANNEXE 14 : Le chronogramme 2023

Réseau WaB : Chronogramme 2023

V = visioconférence

H = hybride (visioconférence et présentiel)

P = présentiel

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COMITE DE DIRECTION WAB													
Réunion CD	/	/	/	/	/	/	/	V30	/	/	V20	/	Développement du réseau
Réunion commune	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
COMAC AViQ	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Consolidation du réseau
GROUPE DE TERRAIN WAB													
CC	P18	P15	P15	P19	P17	P21	P12	P16	P20	P18	P15	P20	
Réunions spécifiques	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Visite des institutions partenaires	P18 ¹	P15 ²	P15 ³	P19 ⁴	/	P21 ⁵	/	P16 ⁶	P20 ⁷	/	P15 ⁸	/	

¹ Visite de l'Unité 11 du Centre Psychiatrique Saint-Bernard à Manage

² Visite de l'Unité Revivo du Centre Neuropsychiatrique Saint-Martin à Dave

³ Visite de la Maison d'Accueil « Les Petits Riens » à Bruxelles

⁴ Visite du Centre de Jour en Rééducation Fonctionnelle de l'ASBL Phénix à Namur

⁵ Visite de la Clinique de la Forêt de Soignes

⁶ Visite du Centre de Cure et de Postcure « Les Hautes Fagnes » à Malmedy

⁷ Visite de la Communauté Thérapeutique « Trempline » à Châtelet

⁸ Visite du Centre de Jour « l'Orée »

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
BUREAU													
Réunions	/	V3 ⁹	/	/	/	/	/	/	/	/	V16 ¹⁰	/	
COORDINATRICE													
Informations	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	X	
RA	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	X	
RE	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Rencontre avec chargée de missions	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	V14 ¹¹ P19 ¹²	
Présentations partenaires	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Visibilité
Présentations non-partenaires	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Représentation Fédito W	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Rédaction d'articles	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	

⁹ Bureau WaB (Copil) en visioconférence.

¹⁰ Bureau WaB (Copil) en visioconférence.

¹¹ Réunion entre la chargée de missions et la coordinatrice en visioconférence (explication détaillée du fonctionnement du Réseau WaB)

¹² Réunion entre la chargée de mission et la coordinatrice au sein de l'ASBL Transit (préparation de la concertation clinique du 17.01.2024)

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
COORDINATRICE													
Transposition modèle WaB	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	P5 ¹³	Transposer le modèle WaB à d'autres secteurs
Création / Mise à jour d'outils	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	X ¹⁴	Constitution d'outils
Participation aux colloques	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Formation continue
Formation	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Immersion	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Organisation immersions	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Organisation événements	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	X ¹⁵	
CHARGÉE DE MISSIONS													
Informations / Recherches	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Développement du Réseau
Evaluation qualité du Réseau	/	/	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Rapport d'activités	X	X	/	/	/	/	/	/	/	/	/	X	
Rapport d'évaluation	X	X	/	/	/	/	/	/	/	/	X	X	

¹³ Réunion avec les travailleurs de terrain de Cap Jeunes, Phénix Jeunes et Quai Jeunes pour la transposition du modèle WaB au secteur de la toxicomanie (public jeune).

¹⁴ Actualisation de tous les documents vu le changement de coordination

¹⁵ Teambuilding « Création et maintien de lien entre les partenaires du Réseau WaB »

Activités / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Résultats
CHARGÉE DE MISSIONS													
Rencontre avec la coordinatrice	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	V14 ¹⁶ P19 ¹⁷	
Création / Mise à jour d'outils	X ¹⁸	/	/	/	/	/	/	/	/	/	X ¹⁹	X ²⁰	Constitution d'outils
Rédaction d'articles	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Visibilité
Présentations non-partenaires	/	/	/	/	/	/	/	/	P19 ²¹	/	/	/	
Présentations partenaires	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Participation aux colloques	/	/	P9 ²²	/	/	/	/	/	/	/	/	/	Formation continue
Formations	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Immersion	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
Organisation événements	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	X ²³	
Inaugurations	/	/	/	/	P24 ²⁴	/	/	/	/	/	/	/	

¹⁶ Réunion entre la chargée de missions et la coordinatrice en visioconférence (explication détaillée du fonctionnement du Réseau WaB)

¹⁷ Réunion entre la chargée de mission et la coordinatrice au sein de l'ASBL Transit (préparation de la concertation clinique du 17.01.2024)

¹⁸ Actualisation du processus évaluatif du Réseau WaB

¹⁹ Actualisation du questionnaire de satisfaction pour le groupe de terrain et création d'un questionnaire pour les directions

²⁰ Actualisation de tous les documents vu le changement de coordination

²¹ Rencontre avec Clémence Garnier, référente pour le projet Réduction des Risques pour médecin du Monde, pour échanger autour du travail en réseau

²² Journée d'études : « Drogues et Détention - Transition et Coopération au service du soin » à l'occasion des 5 ans d'existence du Projet Pilote Macadam « Drogues et Détention ».

²³ Teambuilding « Création et maintien de lien entre les partenaires du Réseau WaB »

²⁴ Inauguration de la réouverture de la Maison d'Accueil « L'Ilot » à Jumet.

5) POUR LE GRAND PUBLIC

ANNEXE 15 : Le folder du Réseau WaB

Les membres du Réseau WaB

- 1. ESPAS**, travail de rue (Arlon)
Contact : Héléne KERGENMEYER
Tél : 0473/56 19 40
- 2. Phénix**, centre de jour (Namur)
Contact : Youssef CHENTOUF et Anastassja SEURIN
Tél : 081/22 56 91
- 3. L'Orée**, centre de jour (Bruxelles)
Contact : Selin ELMAS
Tél : 02/347 57 57
- 4. Syner'Santé**, service ambulatoire (Bruxelles)
Contact : Magalie PARISSIAUX, Lydia LAURENT et Elisa BAYLE
Tél : 0493/26 04 66 ou 0491/71 73 78
- 5. Le Répit**, centre ambulatoire (Couvin)
Contact : Ludivine GRANDJEAN
Tél : 060/34 65 86 ou 0491/24 84 50
- 6. Soloix**, centre de consultation (Bastogne)
Contact : Benoît LAVA
Tél : 061/22 43 74 0473/62 48 43
- 7. Trait d'Union**, service ambulatoire alcool (Jolimont, Lobbes et Beaumont)
Contact : Carla-Mariène KUHNE
Tél : 0474/40 08 83
- 8. MACADAM**, projet pilote au sein de la prison de Lantin (Liège)
Contact : Emilie SCHIMITS, Julie GRULOIS et Thomas VAESSEN
Tél : 0470/82 05 71
- 9. Transit**, centre de crise et d'hébergement (Bruxelles)
Centre de crise et d'hébergement
Contact : Maxime MANNIE-CORBISIER et Salomé WARNIER
Transit Rue
Contact : Léonard MICHELOT
Tél : 02/215 89 90
- 10. Foyer Georges Motte**, maison d'accueil (Bruxelles)
Contact : Evelyne SFORZA et Serge MUWAKA
Tél : 02/217 61 36 ou 0491/56 94 29
- 11. Les Petits Riens**, maison d'accueil (Bruxelles)
Contact : Catherine BARAKETSE
Tél : 02/541 13 96
- 12. La Rive**, maison d'accueil ASBL Source (Bruxelles)
Contact : Elora-Jeanne ANDRZEJEWSKI et Robby DONDELINGER
Tél : 02/512 72 04
- 13. L'Œil**, maison d'accueil (Jumet et Marchienne-au-Pont)
Contact : Fabrice FRANS
Tél : 071/35 57 06 (Jumet) et 071/49 71 20 (Marchienne-au-Pont)

Les membres du Réseau WaB

- 14. Home Baudouin**, maison d'accueil (Bruxelles)
Contact : Sarah FRIGO et Virginie BAUWENS
Tél : 02/512 64 95
- 15. CNP Saint Martin**, centre neuro-psychiatrique (Dave)
Revivo / AIDA
Contact : Gilles VANDENBOSH (Revivo)
Doris DESCHUYTENEER et Catherine FIVET (AIDA)
Galléo
Contact : Carol FIEVET
Tél : 081/30 28 86
- 16. CP Saint Bernard**, hôpital psychiatrique (Manage)
U11 « L'Observation »
Contact : Antoine LETÉ et Anne-Sophie NOIRET
Tél : 064/43 28 40
U16 « Le PARI »
Contact : Gary NANNI
Tél : 064/23 79 68
- 17. La Clairière (Vivalia)**, hôpital psychiatrique (Bertrix)
Pavillon 5
Contact : Sarah BEN JEDIDIA
Tél : 061/22 17 11
- 18. CHU Tivoli**, centre hospitalier universitaire (La Louvière)
Unité 5A - service de psychiatrie
Contact : Tiffany FROONINCKX
Tél : 064/27 64 16
- 19. CHR Site Sambre**, Unité « RePair » (Auvellais)
Tél : 071/26 54 54
- 20. Clinique de la Forêt de Soignes** (La Hulpe)
Service Aubler
Contact : Valérie WATTIEZ et Christelle SAUTIER
Tél : 02/352 61 11
- 21. Les Hautes Fagnes**, centre de postcure (Malmédy)
Contact : Nicole MICHEL et Julie LICHTFUS
Tél : 080/79 98 30
- 22. Tremplaine**, centre de postcure (Châtelet)
Contact : Fabrice LEJEUNE, Vanessa TICHON et Emelyne ALARDEAU
Tél : 071/24 30 24
- 23. L'Espérance**, centre de postcure (Thuin)
Contact : Cécile VREBOS et Charlotte MACQ
Tél : 071/59 34 96
- 24. CATS-Solbosch**, centre de postcure (Bruxelles)
Contact : Eva BURILLO et Justine GAILLIEZ
Tél : 02/649 79 01



Réseau Pilote Supra-local Wallonie - Bruxelles WaB

(Réseau actif en matière d'assuétudes)

Site internet: www.reseauwab.be

Aurélien JOUFFROY
Coordinatrice du Réseau WaB
Tél : 0497/49-28-78

Courriel: info@reseauwab.be

Siège social/d'activité : ASBL Phénix, Chaussée de Dinant 19-21, 5000 Namur

Emmanuelle MANDERLIER
Chargée de missions pour le Réseau WaB
Tél : 0499/90-62-55

Courriel: emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social/d'activité : ASBL Transit, Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles.



Avec le soutien de la Wallonie, de la
Région de Bruxelles-Capitale et de
safe.brussels.

Éditrices responsables : Natacha Delmotte et Muriel Goossens

Constat de base

En dépit de l'existence des réseaux de soins locaux, des personnes présentant une problématique d'assuétude(s) ne peuvent pas toujours prétendre aux services qu'elles nécessitent. Interpellés par cette question, différents services se sont mobilisés et ont constitué le Réseau WaB (Wallonie - Bruxelles) en 2003.

Particularités

Le caractère inédit et innovant du Réseau WaB est lié à son caractère supra-local et surtout à son origine. D'une part, il est le fruit d'une initiative spontanée de professionnels confrontés à des besoins concrets issus de leurs pratiques de terrain. D'autre part, son élaboration et son fonctionnement se sont mis en place indépendamment de tout appel à projet et précédant l'octroi d'un financement.

Le rôle du Réseau WaB n'est pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle. Cette transposition a pour but d'appliquer la méthodologie du Réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Définition du Réseau WaB

Le Réseau WaB est une organisation interprofessionnelle et interinstitutionnelle qui vise la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre tous les services d'aide aux personnes présentant une problématique d'assuétude grâce à l'approche en systèmes intégrés.

Bénéficiaires

Toute personne présentant un problème d'assuétude(s) qui, du fait de sa situation psychologique, psychiatrique, physique, ou encore administrative, ne peut plus trouver auprès des services propres à son lieu de vie habituel des réponses concernant les problématiques pour lesquelles il/elle consulte. Par voie de conséquence, les services confrontés à ces impasses sont également les bénéficiaires du Réseau WaB.

Dynamique de fonctionnement

- Par la représentation d'une ou plusieurs institutions des réseaux locaux, le Réseau WaB permet de faciliter la construction d'un circuit de soins dans un réseau « supra local », par définition plus large.
- Partages et discussions autour de problématiques et d'outils pouvant modifier, améliorer ou affecter le travail de concertation de réseau ou la prise en charge de personnes ayant une problématique d'assuétude.

Modalités de fonctionnement

- Une rencontre mensuelle donnant lieu à une concertation clinique.
- Durant la concertation, sont discutées des situations individuelles rencontrées par les membres structurels ou adhérents du réseau ou qui leur ont été soumises par d'autres services sollicitant l'intervention du réseau.

Réseau WaB 2023

Activation du Réseau WaB

- Soit à la demande d'un membre.
- Soit à la demande d'un autre service qui s'adresse alors à un membre structurel ou adhérent. Ce dernier, après analyse de la situation, peut inviter le service sollicitant à participer à la concertation mensuelle.

Les objectifs de ce réseau

- Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires convergeant vers une finalité : « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA & R.O.I, G. De Leon) ;
- Valoriser et faire connaître l'offre de soins locale en assurant un lien entre les réseaux locaux ;
- Optimiser cette offre en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.
- Transposer son modèle de construction et d'interventions à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

**ANNEXE 16 : Le document « participation à une concertation
clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e) WaB »**



**Participation à une concertation clinique d'un(e) collègue d'un(e) référent(e)
WaB**

Je soussigné(e).....

ayant la fonction de.....

au sein de (*nom et adresse de l'institution/ du service*).....

participe à la concertation du Réseau WaB du

dans le but de (*objectif de la présence à la concertation*)

.....
.....
.....

et m'engage formellement à **respecter la charte éthique de partenariat ainsi que le règlement d'ordre intérieur du Réseau WaB** annexés à ce document.

Fait à le

Signature :

Chaque personne extérieure au groupe de terrain du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce document complété et signé à Aurélie Jouffroy, coordinatrice du Réseau WaB.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Aurélien JOUFFROY, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19/21, 5000 Namur

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social: ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles

Charte éthique de partenariat

Préambule

Le **Réseau WaB** est un réseau supra-local pluridisciplinaire composé de services et d'institutions spécialisés dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant une problématique d'assuétude et difficultés associées.

Les **objectifs** du Réseau WaB sont :

- Améliorer la qualité et la continuité des soins à un niveau supra-local et proposer aux personnes toxicomanes, qui ne trouvent plus de solution dans le réseau local, un processus de changement continu avec des objectifs intermédiaires qui convergent vers une finalité « le rétablissement complet de la personne toxicomane » (cfr. ISA : Integrated System Approach de G. De Leon et Process of change de Di Clemente & Prochaska).
- Valoriser et faire connaître les spécificités locales en assurant un lien entre les différents réseaux locaux.
- Optimiser l'offre de soins en utilisant à leur juste mesure des services spécialisés ayant une expertise dans des domaines particuliers.

Le rôle du Réseau WaB n'est donc pas de se substituer à ce qui existe déjà mais bien de venir en complémentarité notamment grâce à la transposition de modèle. Cette transposition, volonté réelle du Réseau WaB mais aussi de la Région wallonne, a pour but d'appliquer la méthodologie du réseau WaB, après adaptation, à d'autres secteurs que celui des assuétudes.

Plus qu'un réseau rassemblant divers professionnels du secteur, le Réseau WaB a créé l'outil pratique qu'est la **concertation clinique** : une réunion mensuelle rassemblant les membres qui composent le réseau et durant laquelle des trajets de soins pour des usagers de drogues se trouvant dans des situations problématiques sont élaborés. Les usagers inclus sont, ensuite, suivis par le Réseau WaB chaque mois. A l'heure actuelle, le Réseau WaB est composé de **21 institutions** en Wallonie et Bruxelles.

1. Forme de relation et personnes concernées

Toute relation de partenariat avec le Réseau WaB doit être régie par une convention de partenariat dûment approuvée par les deux parties. Sauf mention contraire, la présente charte s'applique à l'ensemble des 21 institutions partenaires du Réseau WaB quel que soit leur statut : fondateurs, structurels ou adhérents. Les partenaires fondateurs du Réseau WaB sont les services ou institutions qui ont historiquement fondé le Réseau WaB en 2003 et ont ensemble, introduit une demande de subside auprès de la Région wallonne (via leur direction respective) en 2008 : ASBL Le Répit, ASBL Les Hautes Fagnes, ASBL Phénix, la Cellule Prévention de Châtelet, l'Unité Revivo A du Centre Neuropsychiatrique Saint-Martin, ASBL Transit et ASBL Trempoline.

Les membres du Réseau WaB adhèrent à la philosophie qui a sous-tendu l'élaboration du Réseau WaB et qui est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System Approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of Change de DiClemente & Prochaska).

Les travailleurs des institutions partenaires du Réseau WaB veillent à faire accepter valablement les règles posées dans la présente charte à toute personne à laquelle ils permettraient d'accéder aux informations du Réseau WaB.

2. Secret professionnel

Chaque usager inclus dans le Réseau WaB et donc, évoqué en concertation clinique WaB aura préalablement signé un consentement informé et éclairé et ainsi, aura donné son accord écrit stipulant qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. L'utilisateur a le droit, grâce également au consentement, d'interrompre à tout moment son suivi.

Tous les partenaires de la concertation clinique WaB en leur qualité de : « ... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ... » (extrait de l'art. 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel. Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité. En cas d'orientation de l'utilisateur vers un service extérieur au Réseau WaB, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

3. Confidentialité des paramètres d'accès

Depuis 2018 et en lien avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, en vigueur depuis le 25 mai 2018), une base de données reprenant les éléments de la fiche d'inclusion de l'utilisateur ainsi que les suivis mensuels est accessible aux partenaires du Réseau WaB.

L'accès à ce système d'information est protégé par des paramètres de connexion (identifiant et mot de passe uniques). Ces paramètres sont personnels à l'utilisateur et doivent être gardés confidentiels. Dans la mesure du possible, ces paramètres doivent être mémorisés par l'utilisateur et ne pas être conservés, sous quelque forme que ce soit. En tout état de cause, ils ne doivent pas être transmis à des tiers ou aisément accessibles. Ils doivent être saisis par l'utilisateur à chaque accès et ne pas être conservés en mémoire dans le système d'information.

4. Responsabilité des partenaires

Le Réseau WaB confie plusieurs ressources d'informations à ses partenaires. En effet, en plus de la base de données accessible, les partenaires reçoivent à chaque concertation clinique un listing papier reprenant diverses informations personnelles concernant les usagers inclus dans le Réseau WaB et suivis par celui-ci.

Ainsi, les partenaires deviennent responsables des ressources qui leur sont confiées dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour le Réseau WaB. Il doit concourir à la protection des dites ressources, en faisant preuve de prudence afin de veiller au respect de la confidentialité des informations en leur possession. Ils doivent en toutes circonstances veiller au respect de la législation RGPD.

5. Le travail au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation clinique est pluridisciplinaire et supra-local. En effet, le Réseau WaB est un réseau bottom-up créé par et pour des intervenants de terrain. Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions. Les membres s'engagent, pour finir, à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe.

Les décisions de signataires de cette charte ne prévalent pas sur les choix des services ou institutions. Chacun peut s'écarter du trajet de soins initialement proposé par le Réseau WaB quand l'intérêt de l'utilisateur le justifie.

Règlement d'ordre intérieur

Préambule

Ce règlement complète la charte éthique de partenariat du Réseau WaB.

Ce R.O.I. peut être modifié par consensus des membres structurels. Les modifications doivent, dans ce cas, être approuvées à la majorité des deux tiers de tous les membres.

Art. 1 – Membres

Il existe deux types de membres au sein du Réseau WaB :

Les membres structurels s'engagent à participer à chaque concertation mensuelle. En cas d'empêchement, ils veillent à se faire remplacer par une personne issue du même service / de la même institution et remplissant des fonctions similaires. Dans le cas où un membre structurel ne vient pas aux réunions de concertations mensuelles sans avertissement préalable, et cela 3 fois successivement, alors il ne sera plus considéré comme membre structurel du Réseau WaB.

Les membres adhérents, quant à eux, s'engagent à une présence ponctuelle mais régulière aux concertations, présence liée aux besoins propres à leurs services ou institutions.

Les membres, structurels ou adhérents, sont représentés en priorité par des acteurs de terrain en contact direct avec les usagers de drogues.

Art. 2 – Communication et partage d'outils

Les membres s'engagent à informer leur service et hiérarchie respectifs de leur partenariat au Réseau WaB ainsi que de mettre à disposition de leur service / institution les outils élaborés par ce réseau.

Art. 3 – Concertation clinique

L'agenda des réunions sera fixé par les représentants du groupe de terrain au début de chaque année au rythme d'une réunion par mois, pour un total de 12 par an. Le lieu est variable selon les disponibilités et les besoins du groupe.

Au terme de chaque réunion, un procès-verbal est rédigé. Quant aux suivis et éventuelles inclusions, ils sont retranscrits de manière informatique dans la base de données du Réseau WaB.

Art. 4 – Le comité directionnel

Le comité directionnel du Réseau WaB composé des directions de : ASBL Phénix, ASBL Les Hautes Fagnes, CNP St Martin, ASBL Transit, ASBL Trempline et ASBL L'Orée, se réunissent trois fois par an.

Art. 5 – Cotisation

Il n'existe aucune cotisation afin d'être membre du Réseau WaB.

Art. 6 – Intégrer le Réseau WaB

Les candidatures doivent être adressées à Aurélie JOUFFROY, coordinatrice du Réseau WaB. L'institution candidate est prioritairement retenue si elle apporte une complémentarité au Réseau WaB notamment par sa localisation et/ou sa spécificité. Le groupe de terrain se réserve le droit de ne pas accepter une candidature.

Art. 7 – Se retirer du Réseau WaB

Pour se désengager de sa collaboration au Réseau WaB, le membre doit envoyer un courrier recommandé à Aurélie JOUFFROY, Coordinatrice du Réseau WaB à l'adresse suivante : ASBL Les Hautes Fagnes, Rue Malgrave 1, 4960 Malmedy.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Aurélié JOUFFROY, Coordinatrice du Réseau WaB

0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be

Siège social : ASBL Trempline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet

Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19/21, 5000 Namur

Compte bancaire : BE76 0689 0747 0995

Numéro d'entreprise : 0431346924 (ASBL Trempline)

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB

0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be

Siège social: ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles



Wallonie

AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE
BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK
GEWEST



Avec le soutien de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale et de safe.brussels

ANNEXE 17 : Le document « participation à une concertation clinique d'un(e) personne extérieure aux institutions membres »



Participation à une concertation clinique d'une personne extérieure aux institutions membres

Principe 1 : Dispositions générales

La présente charte lie la personne externe invitée à participer à une concertation clinique aux différents partenaires du Réseau WaB. Le Réseau Wallonie-Bruxelles (WaB) est un réseau supra-local et pluridisciplinaire qui œuvre à la mise au point de bonnes pratiques de coopération entre services d'aide aux usagers de drogues. Il est composé de 21 institutions généralistes et spécialisées dans l'accompagnement psycho-médico-social des personnes majeures présentant des problématiques d'assuétude(s) et des difficultés associées.

La philosophie qui a sous-tendu l'élaboration de ce réseau est basée sur l'approche en système intégré (ISA : Integrated System Approach de G. De Leon) et sur un processus de changement continu (Process of change de Di Clemente-Prochaska).

Depuis près de 15 ans, les travailleurs de terrain se réunissent mensuellement afin de tenir une concertation clinique. Dans ce cadre, ils élaborent des trajets de soins pour les usagers qui présentent des situations complexes et chroniques et pour lesquels il n'existe pas ou plus d'alternative au niveau local. Ce mode de collaboration a été créé par des travailleurs de terrain qui, dans une dynamique bottom-up inédite, ont modélisé une pratique de travail pouvant être partagée à d'autres secteurs souhaitant s'en inspirer.

Principe 2 : Le secret professionnel

Tous les partenaires de la concertation clinique du Réseau WaB en leur qualité de "... personnes dépositaires ... par profession des secrets qu'on leur confie ..." (extrait de l'article 458 du code pénal) sont tenus au secret professionnel.

Chaque usager évoqué en concertation clinique aura préalablement donné son accord écrit stipulant qu'il est informé et qu'il accepte que son dossier soit débattu en concertation. Cet usager a également le droit d'interrompre à tout moment son suivi.

Dans tous les cas, le partage d'informations doit être motivé par l'intérêt de l'utilisateur et avoir comme but la réalisation des objectifs fixés et/ou élaborés avec lui. Seules les informations utiles et pertinentes seront communiquées en toute confidentialité.

En cas d'orientation vers un service extérieur au réseau, seules les informations pertinentes et nécessaires à la continuité du suivi seront transmises et ce, toujours avec l'accord de l'utilisateur.

Principe 3 : La collaboration au sein du Réseau WaB

Le travail de concertation est pluridisciplinaire. Chacun s'engage par conséquent à travailler dans la complémentarité et le respect de la spécificité des différentes fonctions. Chacun travaille dans le respect mutuel des participants et de leurs services ou institutions.

Les membres s'engagent à ouvrir la concertation à tout service ou institution désireux de partager cette démarche moyennant l'adhésion à la présente charte et sous réserve d'acceptation par le groupe. La personne externe invitée à participer à une concertation clinique est priée de ne pas

participer aux échanges qui concernent les suivis ; elle est tenue de rester en position d' "observateur" et est bien entendu soumise au secret professionnel.

Je soussigné(e).....

ayant la fonction de.....

au sein de (*nom et adresse de l'institution/ du service*).....

participe à la concertation du Réseau WaB du

dans le but de (*objectif de la présence à la concertation*)

.....

.....

et m'engage formellement à **garder confidentielle toute information ayant été échangée entre ses membres** durant cette journée.

Fait à le

Signature :

Chaque personne extérieure au groupe de terrain du Réseau WaB remettra un exemplaire de ce document complété et signé à Aurélie JOUFFROY, coordinatrice du Réseau WaB.

Pour toute remarque et/ou question, n'hésitez pas à contacter :

Aurélien JOUFFROY, Coordinatrice du Réseau WaB
0479/49.28.78 - info@reseauwab.be - www.reseauwab.be
Siège social : ASBL Trempoline. Grand Rue 3, 6200 Châtelet
Siège d'activités : ASBL Phénix. Chaussée de Dinant 19/21, 5000 Namur

Emmanuelle MANDERLIER, Chargée de missions pour le Réseau WaB
0499/90.62.55 – emmanuelle.manderlier@reseauwab.be
Siège social: ASBL Transit. Rue Stephenson 96, 1000 Bruxelles